



**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire  
Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung

# **Année vitivinicole 2011**

## Rapport annuel



**Office cantonal de la viticulture**  
Mars 2012



## 1. En bref

Les faits marquants de l'année vitivinicole 2011 peuvent être résumés comme suit :

- année précoce et particulièrement sèche avec des températures exceptionnellement hautes au printemps et durant l'automne ;
- récolte supérieure à la moyenne quinquennale (+4.7%) ;
- sondages globalement plus élevés que la moyenne des 5 dernières années ;
- aucune capture du vecteur de la Flavescence dorée en amont de Vionnaz ;
- inscription supplémentaire de 24 hectares de surfaces viticoles à biodiversité naturelle pour les contributions écologiques (OQE) ;
- homologation du règlement Grand Cru de la commune de Chamoson ;
- une baisse des prix de la vendange 2010 de certaines caves.

Malgré les différentes difficultés rencontrées au cours de la saison, le travail soutenu des vignerons et encaveurs semble être couronné par un millésime 2011 prometteur, caractérisé par des vins bien équilibrés et harmonieux.

## 2. Paramètres météorologiques et leurs conséquences

Du point de vue climatique, le millésime 2011 aura été marqué par un très important déficit hydrique (précipitations de 30% inférieures à la norme), ainsi que par des températures printanières et d'arrière été exceptionnellement élevées.

Durant la période de repos végétatif, plusieurs vagues de froid se sont succédées de mi-novembre à début février, avec des températures minimales situées entre -5°C et -11°C dans le vignoble. A la surprise générale, ces températures ont suffi à provoquer quelques dégâts de gel en Valais central, notamment dans les parcelles au revers et en plaine. Différents cépages furent concernés par ce phénomène difficilement explicable (gamaret, pinot noir, gamay...).

Après un début d'année chaud et extrêmement sec (48 mm de janvier à avril), la vigne a débourré avec environ deux semaines d'avance, soit le 6 avril pour le chasselas à Châteauneuf. Dans certaines parcelles à très faible réserve hydrique (sols superficiels, bords d'incultes, enherbement fortement concurrentiel...), la croissance des pousses s'est bloquée à une longueur comprise entre 5 et 30 cm. Le printemps 2011 compte parmi les plus secs des 150 dernières années.

Cette grande précocité s'est maintenue, voire accentuée, jusqu'à la floraison, qui a débuté à mi-mai dans les vignobles précoces. Le mois de juin a été plus arrosé, tout en demeurant très chaud, avec des températures plusieurs fois supérieures à 30°C. Une légère grêle toucha le vignoble de St.German le 7 juillet.

Malgré un mois de juillet plus humide et plus frais, surtout dans sa deuxième partie, la véraison des cépages principaux de 1<sup>ère</sup> époque a débuté autour du 20 juillet (Tableau 1). Le mois d'août, chaud et sec, enregistra les températures les plus élevées de l'année, dépassant 35°C à Sion, du 21 au 23 du mois. Ce fort ensoleillement provoqua un léger échaudage sur les faces de grappes exposées à l'ouest et au sud. Fin août, un épisode de foehn a entraîné localement une déshydratation rapide des baies.

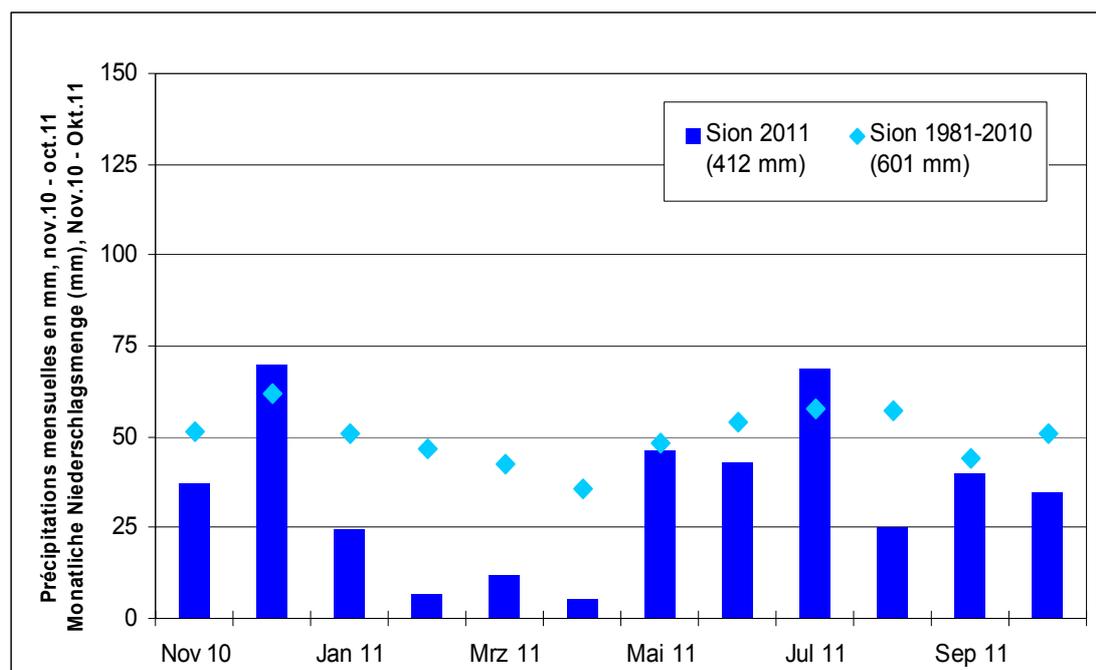
Bien que certaines parcelles aient été récoltées à fin août, l'essentiel des vendanges, de qualité irréprochable, s'est déroulé courant septembre sous un climat ensoleillé.

**Ouverture officielle des vendanges : le mercredi 7 septembre 2011.**

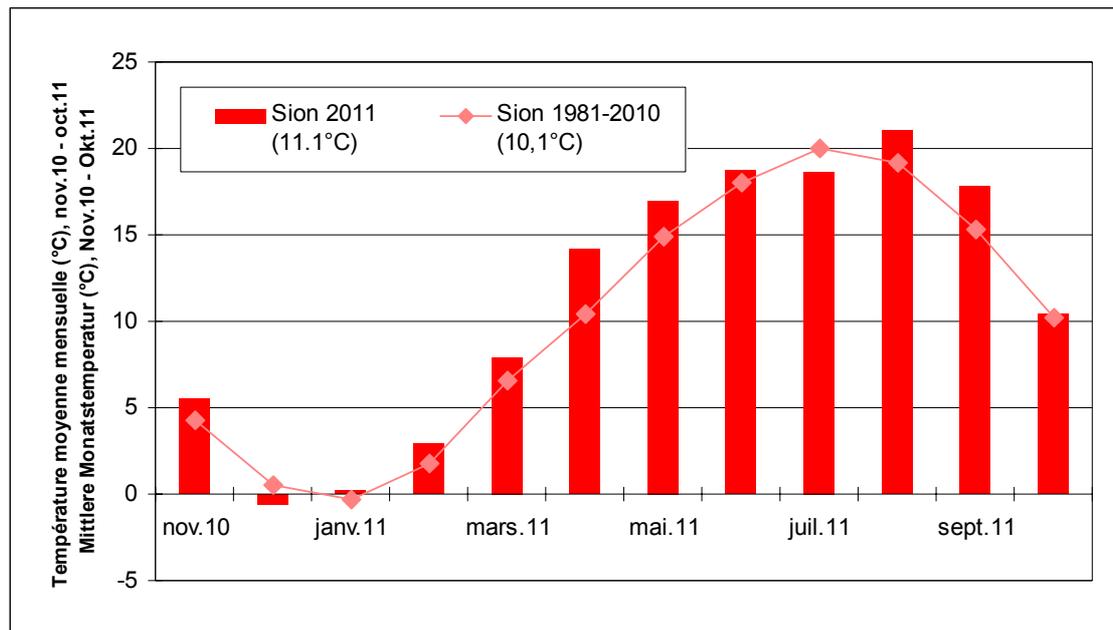
**Tableau 1** Dates de stades phénologiques pour les principaux cépages du vignoble valaisan

	Code Baggioolini	Code BBCH	Chasselas	Sylvaner	Pinot noir	Gamay	Arvine	Cornalin	Humagne rouge	Syrah
Débourrement	C	09	6.04	< 6.04	8.04	< 6.04	< 6.04	< 6.04	6.04	6.04
Grappes visibles	F	51	19.04	15.04	19.04	15.04	11.04	15.04	19.04	19.04
Pleine fleur	I	65	22.05	17.05	24.05	17.05	18.05	22.05	22.05	24.05
Début véraison	M	81	17.07	14.07	25.07	19.07	25.07	25.07	30.07	26.07
Vendanges	N	89	30.08	25.08	26.08	24.08	14.09	7.09	14.09	29.09

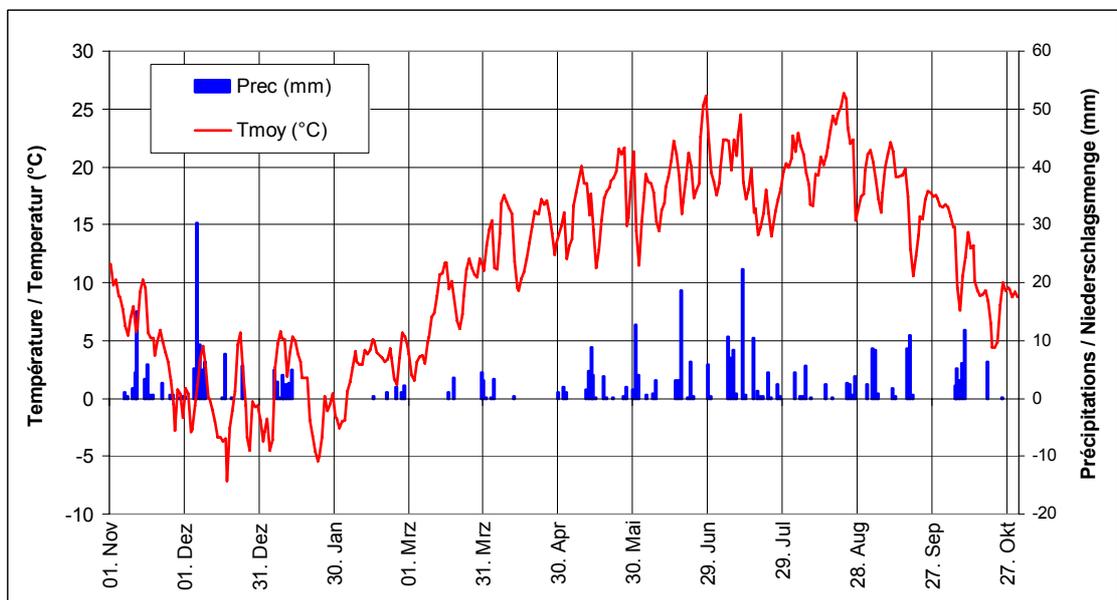
Source : Office cantonal de la viticulture – Observations sur le vignoble de Châteauneuf

**Figure 1** Précipitations mensuelles de novembre 2010 à octobre 2011

Source : MeteoSuisse – station Sion aéroport

**Figure 2** Température moyenne de novembre 2010 à octobre 2011

Source : MeteoSuisse – station Sion aéroport

**Figure 3** Température journalière moyenne et précipitations de novembre 2010 à octobre 2011

Source : MeteoSuisse – station Sion aéroport

L'évolution des températures moyennes et celle de la pluviométrie pour trois régions différentes (Aigle, Sion et Viège) sont présentées dans le Tableau 2.

**Tableau 2 Evolution des températures moyennes et de la pluviométrie de trois régions différentes (novembre 2010 à octobre 2011)**

	Température mensuelle moyenne en °C			Précipitations mensuelles en mm		
	Aigle	Sion	Viège	Aigle	Sion	Viège
Nov. 2010	6.0	5.5	5.0	84	37	57
Déc. 2010	0.6	-0.6	-1.1	53	70	50
Janv. 2011	2.1	0.2	-1.1	33	25	14
Févr. 2011	2.9	2.9	2.0	28	7	9
Mars 2011	7.0	7.9	7.6	27	12	20
Avril 2011	12.3	14.2	13.3	20	5	1
Mai 2011	15.6	17.0	16.3	113	46	34
Juin 2011	17.5	18.8	17.9	107	43	63
Juil. 2011	17.4	18.6	17.7	119	69	65
Août 2011	19.5	21.0	20.3	71	25	34
Sept. 2011	16.4	17.8	16.7	67	40	27
Oct. 2011	10.1	10.4	9.1	85	35	56
Année	10.6	11.1	10.3	805	412	430
Avril-Oct.	16.5	17.9	17.0	496	228	224

Source : MeteoSuisse

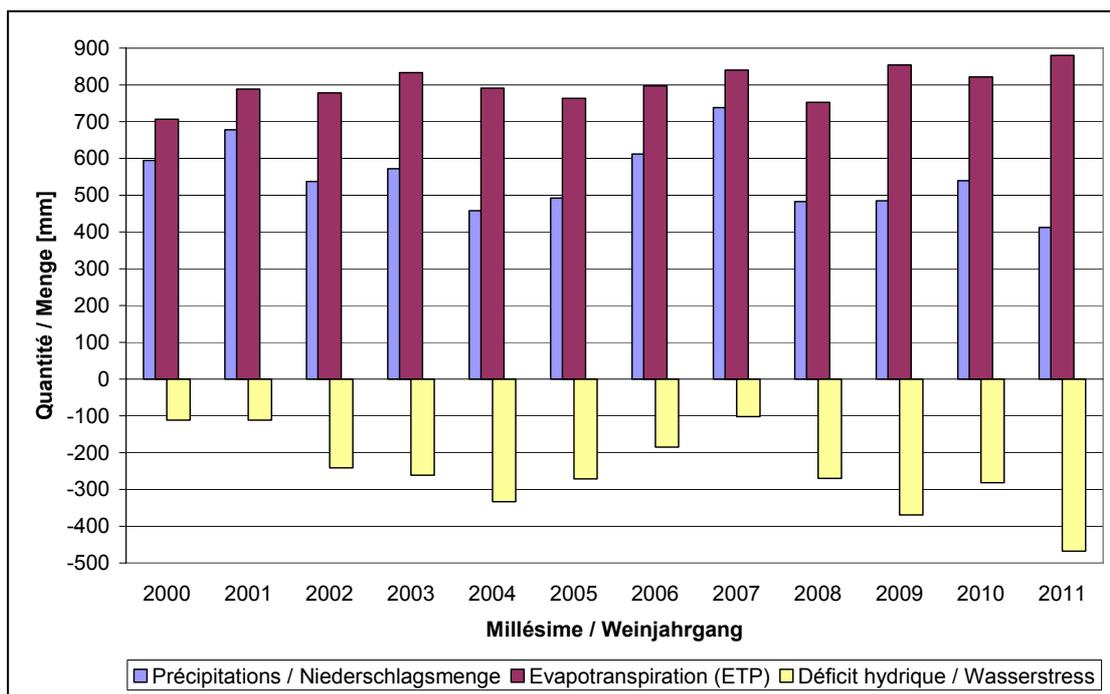
Les conditions climatiques jouent un rôle considérable sur l'alimentation en eau de la vigne. Il est possible de modéliser le bilan hydrique théorique de la vigne en calculant la différence entre l'évapotranspiration potentielle<sup>1</sup> de la plante (ETP) et la quantité de précipitations.

La valeur obtenue permet d'approcher le niveau de stress hydrique subi pour la plante. Négative, elle indique que la vigne n'a plus à sa disposition que l'eau stockée dans le sol. En fonction de la réserve hydrique de ce sol, le stress hydrique est plus ou moins important.

Le millésime 2011 a été marqué par une faible pluviométrie et une forte évapotranspiration (Figure 4), ce qui se traduit par le plus grand déficit hydrique enregistré depuis le millésime 2000.

<sup>1</sup> Les besoins en eau d'une culture sont équivalents à la quantité d'eau nécessaire à combler l'eau perdue par évaporation au niveau des plantes et du sol (évapotranspiration) durant le cycle cultural.

**Figure 4** Somme des précipitations, de l'évapotranspiration potentielle et du déficit hydrique pour les millésimes<sup>2</sup> 2000 à 2011



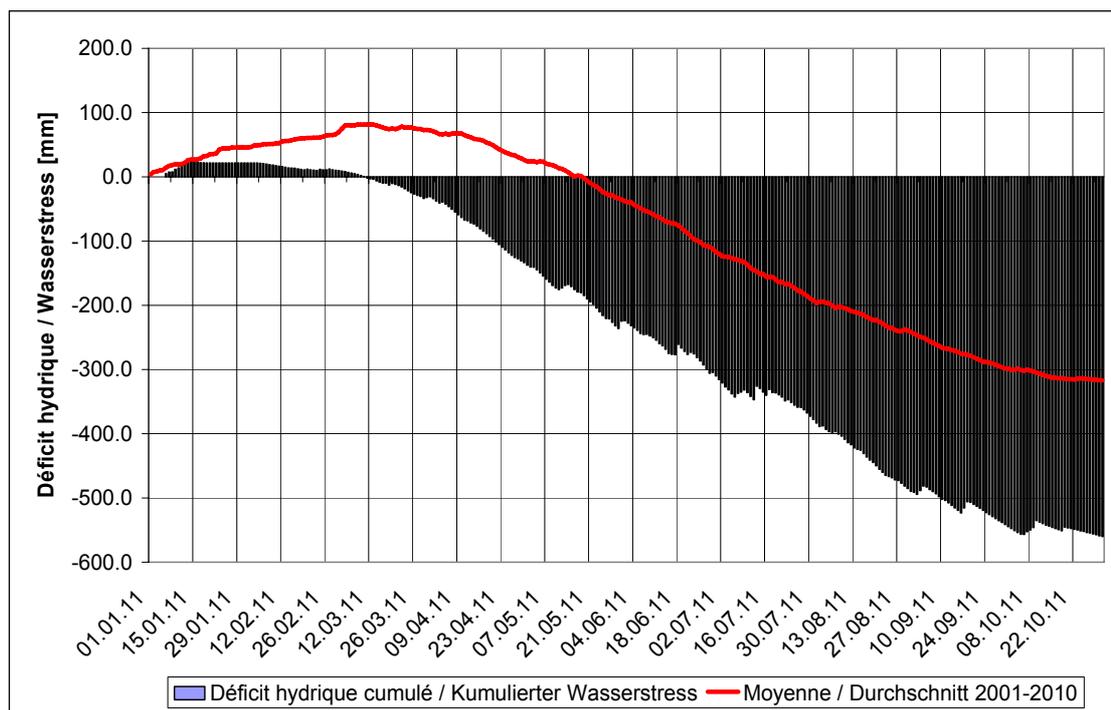
Source : MeteoSuisse – station Sion aéroport

La quantité de précipitations durant l'hiver était bien inférieure à la moyenne des 10 dernières années (Figure 5). Le déficit hydrique est également intervenu plus rapidement ; mi-mars pour le millésime 2011 contre fin mai pour la moyenne 2001-2010.

La Station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil a pu établir pour le site de Leytron, une bonne corrélation entre le déficit hydrique théorique et le niveau de contrainte hydrique de la vigne. Sur la base de cette relation et de seuils de déficit hydrique déterminés, il est possible de décrire l'état d'alimentation hydrique des vignes de ce site, en calculant le nombre de jours où la plante a subi une contrainte hydrique nulle à faible, modérée ou forte.

Le Tableau 3 montre que les millésimes 2009, 2010 et surtout 2011 sont caractérisés par une contrainte hydrique importante, contrairement aux millésimes 2006, 2007 et 2008.

<sup>2</sup> Un millésime commence au 1er novembre de l'année précédant le millésime et se termine au 31 octobre du millésime en question

**Figure 5** Déficit hydrique théorique cumulé depuis le 1<sup>er</sup> janvier

Source : MeteoSuisse – station Sion aéroport

**Tableau 3** Caractérisation de la contrainte hydrique des millésimes 2006 à 2011 au Grand Brûlé à Leytron (juillet à septembre)

Millésimes	Niveau de contrainte hydrique (Nombre de jours)		
	Nul à faible	Modéré	Fort
2006	92	0	0
2007	92	0	0
2008	72	20	0
2009	43	17	32
2010	45	32	17
2011	0	29	63

Source : Office cantonal de la viticulture

### 3. Encépagement et cadastre viticole

#### 3.1. Encépagement

Après plus d'une décennie de reconversion caractérisée par une diminution de la surface des cépages blancs au profit des rouges (Figure 6) et par un remplacement partiel des cépages principaux (pinot noir, gamay et chasselas) par des « spécialités », l'encépagement du vignoble valaisan tend à se stabiliser.

La surface totale du vignoble valaisan diminue depuis 2006 à un rythme de 0.4% à 0.8% par année. Ces diminutions concernent spécialement les cépages principaux.

**Tableau 4 Evolution de la surface des cépages (> 100 hectares) du vignoble**

Cépages	Surfaces (en hectares)						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Δ 2010 - 2011
Arvine	138	145	150	153	156	157	+1
Chasselas	1'164	1'110	1'072	1'051	1'033	1'014	-19
Sylvaner	223	230	233	236	239	240	+1
Cornalin	99	106	113	116	120	122	+2
Gamay	769	745	723	705	687	674	-13
Humagne rouge	115	121	125	128	129	130	+1
Pinot noir	1'755	1'730	1'713	1'695	1'673	1'646	-27
Syrah	152	156	157	158	160	160	0
Cépages blancs <sup>3</sup>	1'963	1'941	1'920	1'912	1'907	1'893	-14
Cépages rouges <sup>3</sup>	3'168	3'169	3'166	3'152	3'129	3'101	-28
Total général	5'137	5'114	5'092	5'070	5'042	5'001	-41

Source : Office cantonal de la viticulture, registre des vignes

Pour obtenir des informations détaillées ou connaître l'évolution de l'encépagement depuis 1991, veuillez consulter [www.vs.ch/agriculture](http://www.vs.ch/agriculture).

<sup>3</sup> Seuls les cépages blancs et rouges donnant droit à l'appellation d'origine contrôlée Valais sont pris en compte

### 3.2. Cadastre viticole

Dans le cadre de la gestion du cadastre viticole, l'Office de la viticulture s'occupe de la délivrance des autorisations pour la plantation de nouvelles vignes. Il exerce cette tâche, conformément à la législation fédérale et cantonale. Celle-ci implique que toute plantation de vignes doit faire l'objet d'une demande préalable, attestée par la commune de situation des parcelles et déposée auprès de l'office (cf. ordonnance cantonale sur la vigne et le vin – OVV, art. 3, 8-11 et 13).

Au cours de l'année 2011, 28 demandes ont été déposées, dont 20 ont été acceptées pour une surface de 42'922 m<sup>2</sup> (Tableau 5).

**Tableau 5 Demandes de plantation de nouvelles vignes - Etat au 31.12.2011**

Demandes	Nombre	Surface en m <sup>2</sup>
Acceptées	20	42'922
Refusées	3	2'034
En cours de traitement	5	3'357
Total	28	48'313

Source : Office cantonal de la viticulture, cadastre viticole

En 2011, l'Office de la viticulture a reçu 8 demandes pour la plantation de cépages ne faisant pas partie de la liste de ceux ayant droit à l'appellation d'origine contrôlée Valais (AOC). Sept demandes ont été acceptées et ont fait l'objet de conventions d'expérimentation.

## 4. Aspects phytosanitaires

Vu les faibles précipitations, les maladies fongiques sont dans l'ensemble restées très discrètes, à l'exception de l'**oïdium** qui localement a provoqué des pertes de récolte. Côté ravageurs, l'**acariose** a une nouvelle fois nécessité des interventions curatives.

### 4.1. Organismes de quarantaine

#### Flavescence dorée et son vecteur

A l'instar des autres régions viticoles suisses à l'exception du Tessin, le canton du Valais demeure indemne de Flavescence dorée. La pose de pièges englués jaunes dans 28 parcelles situées entre Salquenen et Les Evouettes, a confirmé que le vecteur (*Scaphoideus titanus*) semble être actuellement confiné au Chablais valaisan.

Afin de retarder au maximum la colonisation du Valais central par le vecteur, les viticulteurs exploitant des parcelles situées dans les deux zones, doivent à tout prix respecter les bonnes pratiques suivantes : nettoyer les machines au Kärcher après leur utilisation dans un secteur avec présence du vecteur, secouer les vêtements en quittant un tel secteur, éviter de travailler le même jour dans les deux zones et enfin, en aucun cas amener du matériel végétal de la zone contaminée vers la zone indemne (y compris des ceps arrachés en hiver).

#### Zone protégée

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, le canton du Valais est une zone protégée (ZP) vis-à-vis de la Flavescence dorée, au même titre que l'ensemble de notre pays, exceptés le Tessin et le Misoix. Cela implique que le matériel planté dans notre canton doit être accompagné d'un **passport phytosanitaire** pourvu de la mention **ZP-d4**. Celle-ci atteste que les barbuets sont produits dans une zone de production officiellement reconnue, exempte de Flavescence dorée depuis au moins deux ans ou qu'ils ont subi un traitement à l'eau chaude à 50°C pendant 45 minutes.

#### Obligation d'annoncer la plantation de matériel importé

L'obligation d'annoncer à l'Office de la viticulture toute plantation de vigne réalisée avec du matériel importé demeure valable (directive cantonale du 7 mars 2003). L'annonce est à adresser **avant la fin juin de l'année de plantation**, sur le **formulaire disponible** sur le site internet du Service de l'agriculture.

## 4.2. Maladies à phytoplasmes, virales et bactériennes

### 4.2.1. Le Bois noir

Aucune parcelle nouvellement touchée par le Bois noir n'a été repérée en 2011 dans notre canton. Aucun échantillon n'a été transmis à Agroscope Changins-Wädenswil pour analyse. L'évolution de la maladie dans le temps est suivie dans quelques parcelles en Valais. Cette année, quatre d'entre elles ont été contrôlées et les ceps malades cartographiés. Toutes montrent que le nombre de ceps malades a tendance à diminuer dans le temps, du fait du réencépagement, de l'arrachage ou de la mortalité des ceps malades. Cette évolution semble indiquer que dans les conditions du Valais, le vecteur associé à cette maladie (*Hyalosthes obsoletus*) ne joue qu'un rôle modeste dans la propagation de la maladie dans le vignoble. La très faible présence d'orties (*Urtica dioica*) dans notre vignoble expliquerait cette constatation, selon les récents travaux d'Agroscope Changins-Wädenswil.

### 4.2.2. Les viroses

Les différentes viroses habituellement observées dans notre vignoble se sont manifestées avec une intensité pouvant être qualifiée de « normale ».

## 4.3. Maladies fongiques

### 4.3.1. Le mildiou

Déjà précoce en 2010, la maturation des oospores<sup>4</sup> de mildiou l'a été encore plus en 2011, puisque ceux-ci étaient mûrs à partir du 20 avril à Sion, avec 12 jours d'avance sur la moyenne décennale (2 mai).

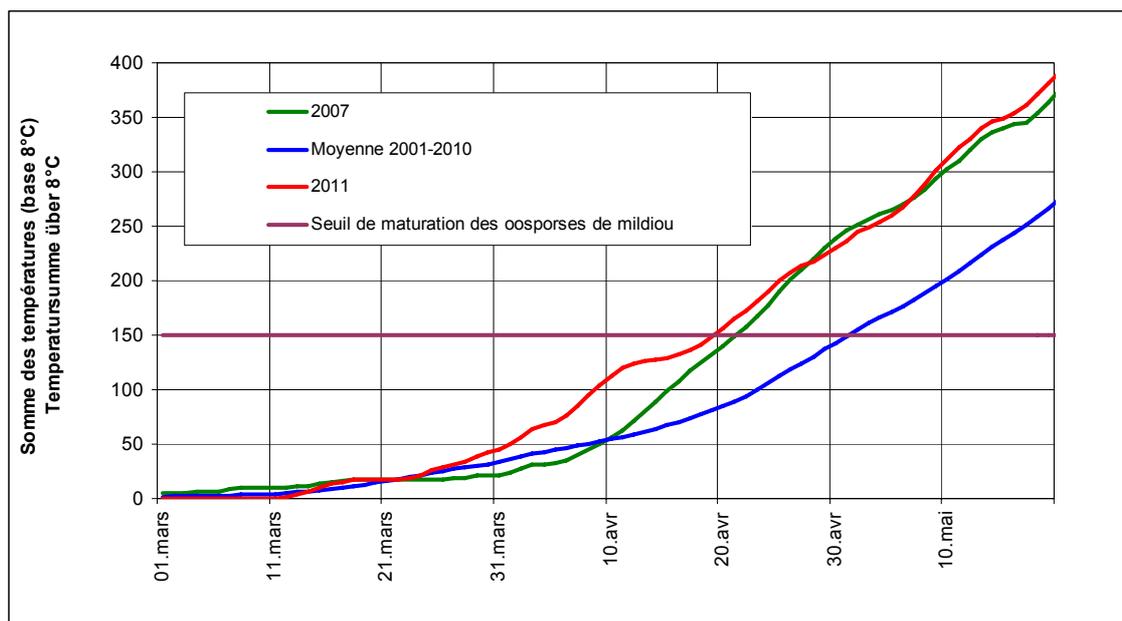
Les conditions climatiques pour une infection primaire ont été réunies entre le 12 et le 14 mai sur la majeure partie du vignoble. Cependant, vu la sécheresse du début d'année (51 l/m<sup>2</sup> à Sion jusqu'au 10 mai), les oospores n'ont pas germé et aucune infection n'a réellement eu lieu à cette date dans le vignoble.

Les premières observations de taches d'huile ont été signalées sur l'ensemble du vignoble entre le 3 et le 6 juin. De faible intensité, celles-ci ont probablement résulté des pluies du 31 mai, voire d'arrosages effectués localement avant fleur. A partir du 20 juillet, soit en début de véraison, une sensible augmentation des taches de mildiou sur les bouts frais a été observée, à la faveur de précipitations du début du mois. Heureusement, un mois d'août sec et très chaud a eu raison de cette maladie, qui n'a eu au final aucun impact négatif sur la vendange.

---

<sup>4</sup> Oospores : œufs d'hiver

**Figure 6** Somme des températures journalières supérieures à 8°C pour la période mars-mai 2011



Source : MeteoSuisse – station Sion aéroport

#### 4.3.2. L'oïdium

Vu la pression d'oïdium extrêmement élevée enregistrée en 2010 dans tout le canton, nous craignons que cette maladie n'envahisse à nouveau rapidement l'ensemble du vignoble. Heureusement, malgré des symptômes observés déjà à partir du 8 mai sur feuilles (au stade G, « grappes séparées ») et à partir du 6 juin sur grappes (au stade J-K, « grain de plomb »), cette maladie a été longtemps bien maîtrisée, à l'exception du secteur de Conthey-Vétroz-Ardon. Dans cette région, l'oïdium a en effet occasionné pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive des dégâts au raisin, sans que l'on puisse raisonnablement expliquer pourquoi ce secteur fut plus gravement touché que le reste du vignoble. Dans cette zone, des poudrages au soufre ont souvent été nécessaires pour stopper les infections.

A partir de mi-juillet, des symptômes sont observés sur grappes dans des parcelles où la maladie était passée jusqu'alors inaperçue. Les derniers traitements, effectués par la majorité des viticulteurs autour du 20 juillet (secteurs précoces) ont permis de maintenir un raisin sain jusqu'à la récolte, malgré une nette augmentation des symptômes sur feuilles en fin d'été.

Un modèle de gestion des risques d'oïdium était disponible en accès libre pour la 1<sup>ère</sup> fois sur [www.agrometeo.ch](http://www.agrometeo.ch). Ce modèle présente des informations sur la date du 1<sup>er</sup> traitement (à adapter en fonction de la pression enregistrée l'année précédente) et sur les intervalles à respecter entre deux traitements, en fonction du niveau de risques pour la période considérée. Selon les informations de ce site, par exemple, la lutte aurait dû débuter à Châteauneuf entre le 22 avril et le 17 mai, selon que la pression enregistrée en 2010 était forte ou faible.

Toujours selon ce modèle, le niveau de risque d'oïdium n'a que très rarement été jugé « fort », contrairement à 2010. Ce niveau a en effet uniquement été atteint à Châteauneuf, entre le 20 et le 27 mai, soit durant la floraison. Il est prévu dans un futur proche d'affiner le modèle, afin qu'il prenne mieux en compte les conditions locales.

#### **4.3.3. La pourriture grise**

Une fois de plus, la pourriture grise est demeurée très discrète. Cette faible pression peut être attribuée au climat sec durant la phase de maturation du raisin et à l'absence de pénétration de vers de la grappe ou d'autres blessures de baies. Cet excellent état sanitaire du raisin a permis aux vigneronnes de vendanger au stade de maturation optimale du raisin.

#### **4.3.4. La piqûre acétique**

Bien que toujours présente sur les cépages et dans les secteurs sensibles (cépages à faible acidité), cette maladie est également demeurée plus discrète que ces dernières années. Dans les situations où la pression est très élevée et où les abeilles sont les vecteurs principaux, la pose de filets blancs à maille fine avant l'apparition des dégâts, montre une excellente efficacité.

#### **4.3.5. Le rougeot**

Absent de la presque totalité du vignoble valaisan, le rougeot s'est cependant manifesté avec une forte intensité sur feuilles, dans une parcelle non traitée de Solaris à Osson (St-Martin).

#### **4.3.6. L'excoriose**

Les conditions climatiques sèches et chaudes du printemps et du début de l'été ont été défavorables au développement de cette maladie, restée insignifiante tout au long de l'année.

#### **4.3.7. Les maladies du bois (Esca et Eutypiose)**

En absence de comptabilisation précise du pourcentage de parcelles contaminées, il est délicat de comparer l'intensité de la maladie entre les millésimes. Cependant, les observations et signalements durant l'été, semblent indiquer une relative stabilité de ces maladies dans le vignoble.

#### **4.3.8. Le pourridié**

Contrairement à 2010, aucun cas de pourridié ne nous a été signalé cette année. Rappelons qu'il n'existe pas de produits curatifs et donc qu'un soin tout particulier doit être apporté à l'élimination des débris de racines lors de défoncements.

#### **4.3.9. Le black rot**

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, des symptômes ressemblant fortement au Black rot ont été observés dans une parcelle en Valais (une grappe de pinot noir, Varen), malheureusement sans que ces soupçons aient pu être confirmés.

#### 4.3.10. Le dépérissement de la syrah

Bien que sur l'ensemble du canton, les cas de dépérissement de la syrah ne semblent pas augmenter (coloration rougeâtre en fin de saison, crevasses au point de greffe), une parcelle sur la commune de Veyras a été remarquée par son très grand nombre de ceps rougissant en fin d'année. Après décomptage, il s'est avéré que 10% des ceps de cette parcelle présentaient des rougissements plus ou moins intenses. Un contrôle au printemps 2012 permettra de suivre l'évolution de ces ceps.

En l'état actuel des connaissances, il semble peu probable que la cause primaire du dépérissement de la syrah soit d'ordre pathologique, mais plutôt physiologique. Il est également admis qu'une faible production de réserves peut aggraver le phénomène (forte charge en raisin, forte contrainte hydrique...). Rappelons que les clones 470, 524 et 747 se montrent très peu sensibles à ce phénomène, contrairement aux clones 73, 99, 301, 381, 382, 383 et 585, tous jugés très sensibles et qui ne devraient plus être plantés.

#### 4.4. Les ravageurs : Insectes

##### 4.4.1. Les vers de la grappe

Depuis 2004, la pression des vers de la grappe peut être qualifiée de faible à très faible pour les deux espèces de vers de la grappe. Cette tendance a été confirmée une nouvelle fois en 2011, comme le témoigne le nombre moyen d'eudémis capturés par piège en 1<sup>ère</sup> génération dans les alentours de Sierre (réseau de 7 pièges). Il est généralement admis qu'il n'est pas nécessaire de lutter contre ce ravageur, lorsque le nombre de captures demeure inférieur à 100 papillons en 1<sup>ère</sup> génération.

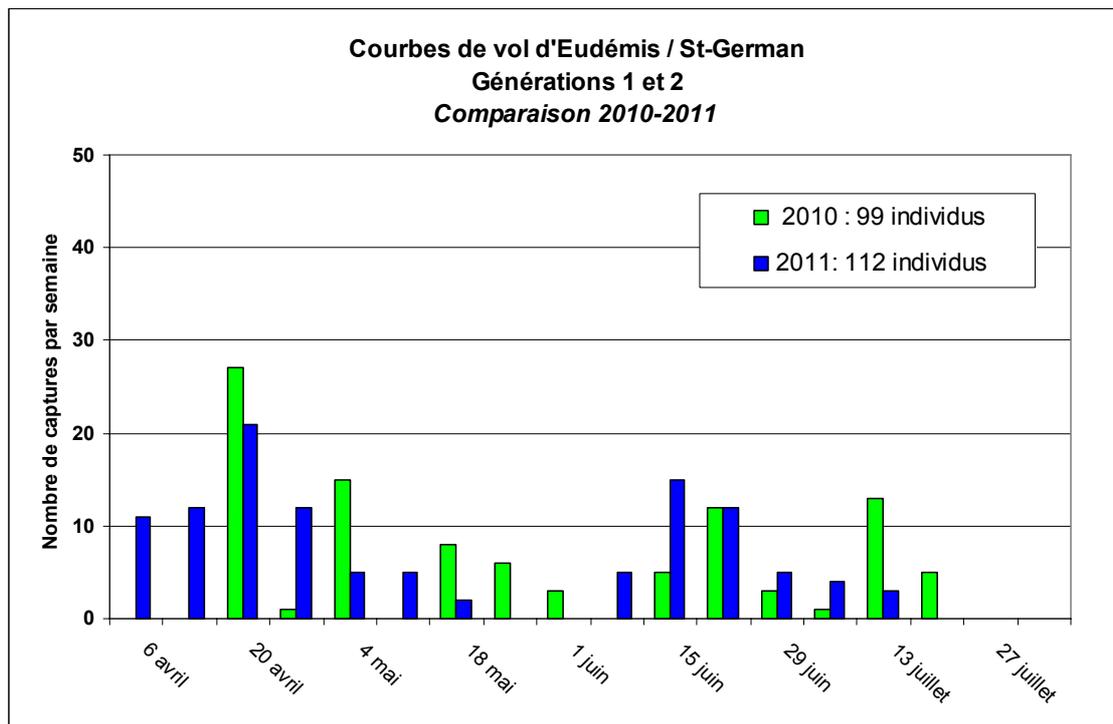
**Tableau 6 Résultats des piégeages d'eudémis dans le vignoble sierrois au cours de la première génération, hors confusion**

Nombre de captures, moyenne de 7 pièges					
2006	2007	2008	2009	2010	2011
42	37	52	62	49	37

Source : Office cantonal de la viticulture, réseau de pièges

Le premier vol d'Eudémis a débuté durant la 1<sup>re</sup> semaine d'avril, soit avec deux semaines d'avance sur une année normale. Notre office a encouragé les responsables régionaux de la lutte par confusion à réaliser la pose des diffuseurs avant le 10 avril, afin d'éviter que des accouplements précoces puissent avoir lieu.

**Figure 7 Courbes de vol d'Eudémis dans le Haut-Valais. Exemple de St.German. Comparaison 2010-2011**



Source : Office cantonal de la viticulture, réseau de pièges

#### Lutte par confusion :

En 2011, plus de 200 hectares ont débuté la lutte par confusion, à savoir la commune de Salquenen (195 hectares), ainsi que des secteurs situés sur les communes de Bovernier (8 hectares) et de Vouvry (4 hectares). Ces nouvelles surfaces portent la part du vignoble valaisan pratiquant cette méthode à 92%.

Le Service de l'agriculture a émis, via les communiqués phytosanitaires, des recommandations de traitement en 2<sup>ème</sup> génération pour 20 hectares uniquement (contre Eudémis à Fully - secteur des Zettes et Grand-Raye à Mazembroz - et contre les 2 espèces à Vionnaz), soit pour moins du 1% de la surface en confusion.

Comme ces dernières années, les subventions cantonales ont été versées à raison de CHF 35.00 pour 500 diffuseurs, respectivement CHF 100.00 les 500 diffuseurs dans les nouveaux secteurs. Le montant total de soutien s'élève à CHF 146'341.00.

#### Lutte chimique (vignobles hors confusion)

Dans les secteurs précoces, un traitement ovicide était envisageable du 20 au 25 juin et un traitement larvicide à partir du 27 juin.

#### **4.4.2. La cicadelle verte**

Sur la base des piégeages effectués à Chalais et à Noës par Ch. Mittaz (ACW), des contrôles de larves réalisés par les membres de Vitival et vu l'absence de symptômes sur feuillage en fin de saison, même dans les secteurs sensibles (Vétroz, Chamoson, Leytron), la pression de la cicadelle verte peut être qualifiée de très faible pour les deux générations.

#### **4.4.3. La pyrale de la vigne**

Contrairement aux prévisions émises en 2010, ce ravageur a pleinement justifié des traitements insecticides dans certaines zones sensibles (Ardon – St-Pierre-de-Clages). Curieusement, le nombre de captures de papillons adultes à Leytron est en nette diminution par rapport à ces deux dernières années (25 papillons en 2011, contre 57 en 2010 et 114 en 2009).

#### **4.4.4. Les chenilles de printemps (boarmies, noctuelles)**

Les chenilles de printemps, notamment les noctuelles, ont localement provoqué des dégâts plus importants que ces dernières années.

#### **4.4.5. Les cochenilles**

Quelques rares signalements de cochenilles nous ont été transmis. Les producteurs s'inquiètent de la disparition prochaine des produits à base de diazinon, fréquemment utilisés dans la lutte contre ce ravageur occasionnel.

### **4.5. Les ravageurs : Acariens**

#### **4.5.1. L'acariose**

Les blocages en début de saison ont été moins nombreux que ces deux dernières années. La bonne efficacité des traitements curatifs effectués en 2010 et des traitements de débourement en 2011, explique sans doute ce calme relatif. En effet, des symptômes sur le haut du feuillage, localement très prononcés, ont fréquemment été observés durant la saison. Nous espérons que le suivi pluriannuel de différentes parcelles, en collaboration avec Agroscope Changins-Wädenswil, nous aidera à mieux comprendre la dynamique de ce ravageur et à offrir aux vignerons, une alternative efficace aux acaricides à base d'endosulfan et de diazinon, dont l'utilisation est autorisée jusqu'en 2013 seulement.

#### **4.5.2. L'érinose**

Bien qu'en augmentation depuis quelques années, l'érinose n'a pas occasionné de dégâts en Valais.

#### **4.5.3. Les araignées rouges et jaunes**

Les araignées rouges sont toujours parfaitement maîtrisées par les typhlodromes, bien présents dans le vignoble valaisan. Quelques cas d'araignées jaunes ont été observés dans le vignoble dans le courant du mois de juin, favorisés par le dessèchement spontané de l'enherbement dans l'interligne.

#### 4.6. Les ravageurs occasionnels

Effectué en collaboration avec Agroscope Changins-Wädenswil, un suivi des populations de **perce-oreilles** a été réalisé dans une parcelle à Dorénaz, à l'aide de bambous attachés au tronc du cep. De nombreuses captures ont été réalisées durant la saison (max=206 individus par bambous le 22 juin) et le nombre de perce-oreille dans les grappes a atteint à fin août 0.83 individu par grappe en moyenne, soit 3.8 par kg de raisin.

Les observations et signalements durant les vendanges semblent montrer que les populations de cet insecte étaient plus faibles qu'à l'accoutumée dans les parcelles déjà colonisées de longue date, mais que les perce-oreilles ont été observées pour la 1<sup>ère</sup> fois dans plusieurs parcelles.

Des travaux en cours visent à déterminer à partir de combien de perce-oreilles par grappe, des faux-goûts sont perçus en dégustation (ACW, HES-SO Changins). Il serait également souhaitable de mieux comprendre l'influence de l'entretien du sol sur les populations de perce-oreilles.

Des dégâts de punaises (en cours de détermination) ont été observés dans deux parcelles (Leytron et Miège) à fin avril – début mai (stades F-G). Les rameaux colonisés ont flétri, puis desséché à cause des piqûres de nutrition des larves de ce ravageur occasionnel. Les ceps touchés avaient la même allure qu'après un gel de printemps.



Des symptômes d'écrivain (*Bromus obscurus*) sont maintenant observés chaque année, essentiellement dans la région du coude du Rhône (Martigny, Fully...).

## 4.7. Les adventices

### 4.7.1. L'alternative aux herbicides

L'engazonnement de certaines parcelles avec le brome des toits (*Bromus tectorum*) s'est poursuivi. En 2011, des semis ont été réalisés avec cette espèce par 28 producteurs, dont 16 le faisaient pour la première fois, sur une surface réellement ensemencée d'environ 5 hectares.

**Tableau 7 Evolution des surfaces ensemencées avec du brome des toits**

	2007	2008	2009	2010	2011
Cumul des surfaces ensemencées en hectares (ce chiffre ne tient pas compte des rangs non enherbés de la parcelle).	0.02	0.22	1.42	4.82	9.8
Cumul du nombre de producteurs	10	22	32	53	69

Source : Office cantonal de la viticulture

Bien que plus concurrentiel, l'établissement d'un enherbement spontané donne aussi dans certaines situations, des résultats intéressants. Le choix du type d'enherbement est à raisonner en fonction des caractéristiques de la parcelle et de la vigne en place.

Une enquête de satisfaction a été réalisée par Agroscope Changins-Wädenswil auprès de 37 viticulteurs romands, dont 20 valaisans. Elle a clairement fait ressortir le haut degré de satisfaction des vigneron vis-à-vis du brome des toits (plus de 90% des personnes interrogées), tant en ce qui concerne la qualité du semis et du ressemis spontané, que pour le faible entretien que cela implique.

### 4.7.2. Les plantes invasives

Des individus de Sénéçon du Cap ont été observés à nouveau à Fully, dans le vignoble de Branson et dans ses environs immédiats. Les observations de cette plante invasive doivent être signalées à notre office, afin de prendre les mesures pour freiner sa propagation en Valais. Pour plus d'informations :

<http://www.vs.ch/navig/navig.asp?MenuID=27572&RefMenuID=20013&RefServiceID=263>



Photo : Christian Bohren

## 4.8. Suivi des produits phytosanitaires et techniques d'application

### 4.8.1. Analyse de programmes de traitement (117 dossiers)

Dans la lutte contre les maladies, nous observons une fois de plus que les conditions climatiques n'influencent que faiblement le nombre de traitements effectués durant l'année ou le choix des produits. Cette année, un questionnaire a été adressé afin de mieux connaître les stratégies de traitement contre le botrytis. Les réponses de 116 exploitants portant sur 797 hectares de vignes, montrent que 63% de la surface n'est pas traité spécifiquement contre la pourriture grise, 34% reçoit un traitement par année et que seulement 3% en reçoit deux.

Le nombre de traitements de débourrement (acariose, boarmies, noctuelles, cochenilles...) a connu une légère hausse (15% des exploitants), avec comme corollaire une diminution des traitements curatifs contre l'acariose en cours de saison (6% contre 16% en 2010). Une enquête complémentaire a permis d'estimer à 18% la part du vignoble où un traitement a été effectué au débourrement, essentiellement avec les insecticides combinés aux huiles. Selon ces mêmes données, seul 2% du vignoble a été traité en curatif contre l'acariose.

L'utilisation d'insecticides dans la lutte contre les ravageurs connaît une nouvelle baisse, grâce à la mise en place de la lutte par confusion contre les vers de la grappe à Salquenen. Ainsi, parmi les vigneron interrogés, 83% des exploitants valaisans n'ont pas appliqué d'insecticides en 2011 dans leurs parcelles de référence, contre 75% l'an dernier (Tableau 8).

**Tableau 8 Utilisation des insecticides et acaricides en Valais**

		2007	2008	2009	2010	2011
% de producteurs ayant réalisé ...	Aucune lutte ou seulement la confusion	78	72	72	75	83
	1 traitement insecticides (avec ou sans confusion)	21	24	27	24	16
	2 traitements insecticides (avec ou sans confusion)	1	4	1	1	1
	3 traitements insecticides (avec ou sans confusion)	0	0	0	0	0
Part des insecticides (y compris la confusion représentée par ...)	des moyens sélectifs et/ou respectueux de l'environnement	87	85	82	87	89
	des huiles + insecticides	11	14	15	11	11
	des esters phosphoriques	2	1	3	2	0
% des producteurs ayant réalisé un traitement au débourrement (huile + insecticides ou soufre mouillable)		10	15	16	11	15
% de producteurs ayant réalisé un traitement avec un acaricide curatif		6	6	3	16	6

Source : Office cantonal de la viticulture - Analyse de 117 plans de traitement

#### **4.8.2. Le contrôle des appareils de traitement**

Nous observons une grande stabilité des résultats des contrôles d'une année à l'autre. Le réglage de 116 appareils de traitement s'est déroulé du 18 avril au 3 mai, sous la responsabilité de l'Office de la viticulture. La moitié des appareils était en tous points conforme aux exigences, alors que 24 appareils (21%) ont simplement dû être équipés d'un manomètre plus précis (précision demandée : au moins 10% de la pression réelle de travail, soit 0.5 bar pour une pression de travail de 5 bars). Les autres remarques les plus fréquentes concernent le changement de buses (11 appareils) et la réparation/installation du dispositif anti-goutte (10).

#### **4.8.3. L'adaptation des doses de produit au volume foliaire**

L'adaptation des doses de produit au volume foliaire dans une vigne de pinot noir plantée à 1.80 m à Châteauneuf, a permis en 2011 d'économiser 18% de produit par rapport aux doses adaptées à la phénologie. Ce mode de calcul a permis durant ces 6 dernières années d'économiser annuellement 24% en moyenne.

#### **4.8.4. Les buses**

Aucun nouveau modèle de buse n'a été préconisé. A côté des buses traditionnellement recommandées, les buses compactes à injection d'air Lechler-IDK semblent être bien adaptées à nos systèmes de culture, en produisant des tailles de gouttelettes peu sujettes à la dérive, même à basse pression de travail.

### **4.9. Bulletins phytosanitaires**

Le Service de l'agriculture tient régulièrement informés les vigneronns sur la situation phytosanitaire du vignoble et les conseille sur les stratégies de protection à adopter. En 2011, 15 bulletins phytosanitaires ont été émis entre le 14 février et le 13 octobre.

Ces bulletins phytosanitaires sont diffusés et disponibles via le site internet du Service de l'agriculture [www.vs.ch/agriculture](http://www.vs.ch/agriculture), par le Nouvelliste ou par la souscription d'un abonnement.

## **5. Fumure**

Dans le cadre de son activité de conseils, l'Office de la viticulture offre aux vigneronns qui le souhaitent, un conseil de fumure sur la base des analyses de sol. En 2011, l'office a interprété 66 analyses de sol.

## **6. Surfaces viticoles à biodiversité naturelle**

En 2011, 27 vigneronns ont rempli une demande de contributions OQE pour les vignes à biodiversité, portant sur 24 hectares. Environ 75% des surfaces annoncées répondaient aux critères pour l'obtention des contributions.

## 7. Paramètres de la récolte

### 7.1. Estimation de la récolte potentielle

Conformément à l'article 74 de l'Ordonnance du 17 mars 2004 sur la vigne et le vin, l'Office de la viticulture a procédé entre le 11 et le 28 juin 2011, à l'estimation de la récolte potentielle sur 455 parcelles représentatives du vignoble valaisan et réparties sur l'ensemble du canton. Les principales observations peuvent être résumées comme suit :

- De manière générale, on constate de la coulure et du millerandage avec une intensité plus ou moins forte selon les régions et les cépages. Le vignoble valaisan est en parfait état sanitaire.
- Le potentiel de récolte est spécifique à chaque cépage. Cette année, la récolte potentielle du pinot noir est supérieure à la moyenne 2006-2010. Pour les autres cépages observés, la récolte potentielle est inférieure à 2010, ainsi qu'à la moyenne des 5 dernières années, notamment pour l'arvine, le cornalin, l'humagne rouge et la syrah. Néanmoins, la charge potentielle demeure sur l'ensemble du canton supérieure aux limites quantitatives de production AOC.

**Tableau 9 Evolution pluriannuelle du nombre de grappes par cep et du poids de la grappe médiane à la vendange**

	Nombre moyen de grappes par cep (décomptage de grappes sur 10 ceps successifs)							Poids de la grappe médiane à la vendange (g) (nombre de baies x poids indicatif de la baie)						
	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne 2006 à 2010	2011	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne 2006 à 2010	2011
Pinot noir	8.7	8.1	8.6	9.3	8.1	8.6	8.8	197	156	172	203	165	179	188
Chasselas	7.3	7.8	7.6	7.9	7.6	7.6	7.5	338	277	291	311	295	302	275
Gamay	9.0	8.8	8.8	9.1	8.2	8.8	8.9	266	247	204	208	220	229	214
Sylvaner	-	-	-	-	8.9	-	8.3	-	-	-	-	183	-	198
Syrah	8.7	8.1	8.8	8.9	8.6	8.6	7.7	276	195	229	243	218	232	178
Arvine	7.6	7.0	7.9	8.0	7.7	7.6	7.4	242	197	235	22	229	226	152
Humagne r	6.1	6.8	5.6	5.9	6.5	6.2	6.1	312	289	279	285	286	290	228
Cornalin	6.0	5.7	6.2	4.6	6.9	5.9	5.7	305	203	288	294	331	284	240

Source : Office cantonal de la viticulture

L'estimation de la récolte potentielle a pour but de donner à l'ensemble de la production et de l'encavage, les consignes de dégrappage en vue de respecter les limites quantitatives de production en vigueur. Au vu des résultats de l'estimation, il s'avérait nécessaire de régler la récolte potentielle 2011, tous cépages confondus. En l'absence de problèmes, il fallait s'approcher des valeurs indiquées ci-après.

**Tableau 10 Nombre de grappes médianes par m<sup>2</sup> à conserver à la vendange pour différents cépages**

	Limites quantitatives de production AOC (kg/m <sup>2</sup> ) (B.O. du 1 juillet 2011)	Poids indicatif de la grappe médiane	Nombre de grappes médianes par m <sup>2</sup> à la vendange*
Pinot noir	1.2	188	6 à 7
Chasselas	1.4	275	5
Gamay	1.2	214	5 à 6
Sylvaner	1.2	198	6
Syrah	1.2	178	7
Arvine	1.2	152	8
Humagne rouge	1.2	228	5 à 6
Cornalin	1.2	240	5

Source : Office cantonal de la viticulture

## 7.2. Evolution de la maturité

Conformément à l'article 74 de l'Ordonnance du 17 mars 2004 sur la vigne et le vin, l'Office de la viticulture a procédé entre le 23 août et le 13 septembre 2011, au contrôle hebdomadaire de l'évolution de la maturation du raisin. Durant cette période, plusieurs vigneron valaisans nous ont fourni 367 échantillons de baies issus de parcelles représentatives du vignoble valaisan et répartis sur l'ensemble du canton. Les principales observations concernant les paramètres de la maturation de la vendange sont résumées ci-après.

L'Office de la viticulture tient les vigneron régulièrement informés sur l'évolution de la maturité, par le biais d'un bulletin hebdomadaire. Ainsi, entre le 23 août et le 13 septembre 2011, 4 communications ont été diffusées via le site internet du Service de l'agriculture et le Nouvelliste ou transmises directement aux vigneron détenteurs d'un abonnement.

### 7.2.1. Poids des baies

En 2011, le poids des baies était supérieur à celui du millésime 2010 et cela pour tous les cépages observés dans le cadre du réseau cantonal de suivi de maturité. L'évolution des poids des baies est présentée dans la Figure 8.

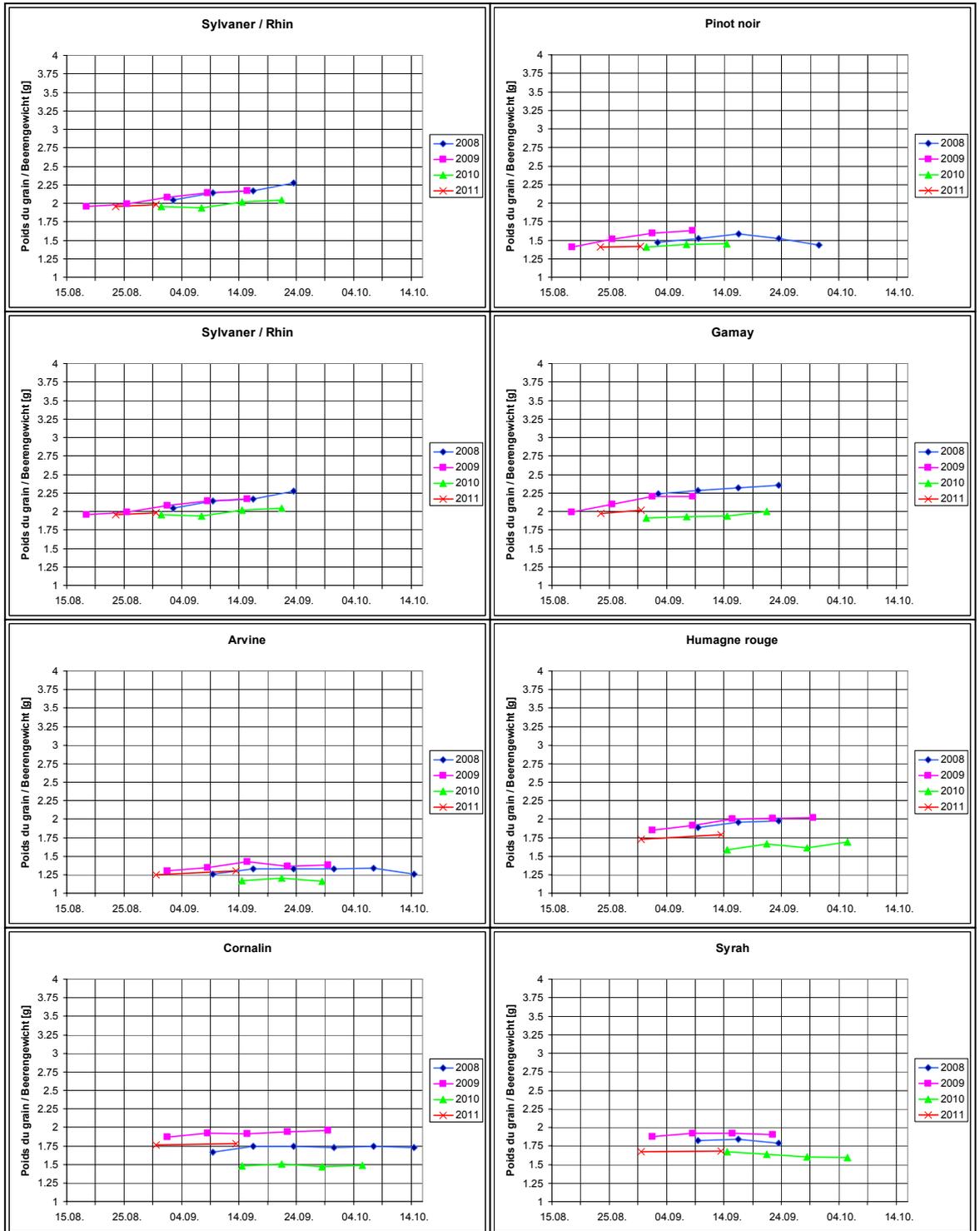
### 7.2.2. Teneur en sucre naturel

Les conditions climatiques des mois d'août et septembre ont permis une accumulation régulière et rapide du sucre dans les raisins et ont ainsi contribué à la bonne maturité des raisins. L'évolution des sondages des cépages suivis dans le cadre du contrôle de maturité est illustrée dans la Figure 9.

### 7.2.3. Teneur en acidité totale

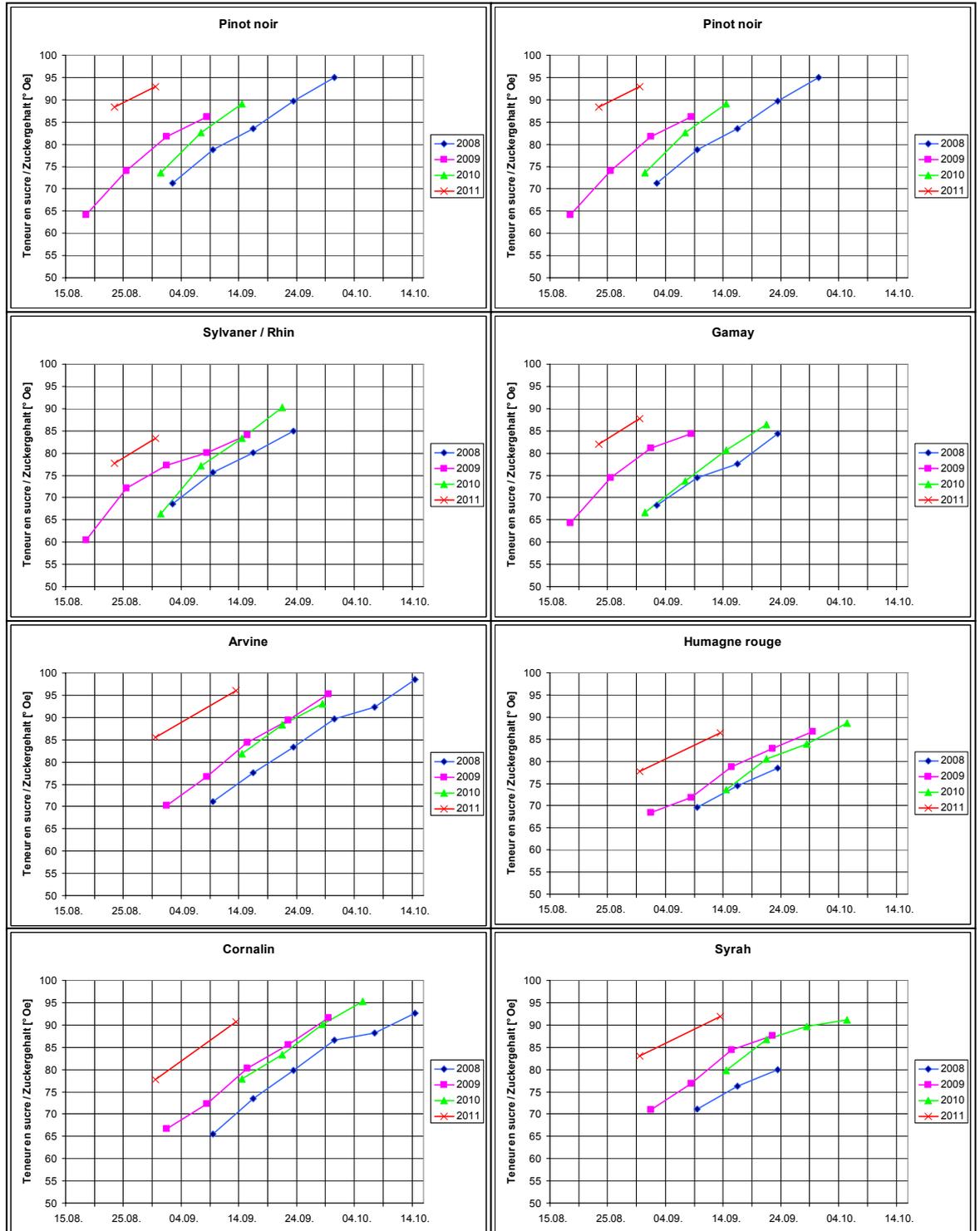
La teneur en acidité totale des baies de raisins a été inférieure aux valeurs obtenues lors des 3 derniers millésimes. La dynamique de la teneur en acidité totale des différents cépages est détaillée dans la Figure 10.

**Figure 8 Evolution du poids moyen des baies mesuré dans les parcelles du réseau cantonal de maturité pour les millésimes 2008 à 2011**



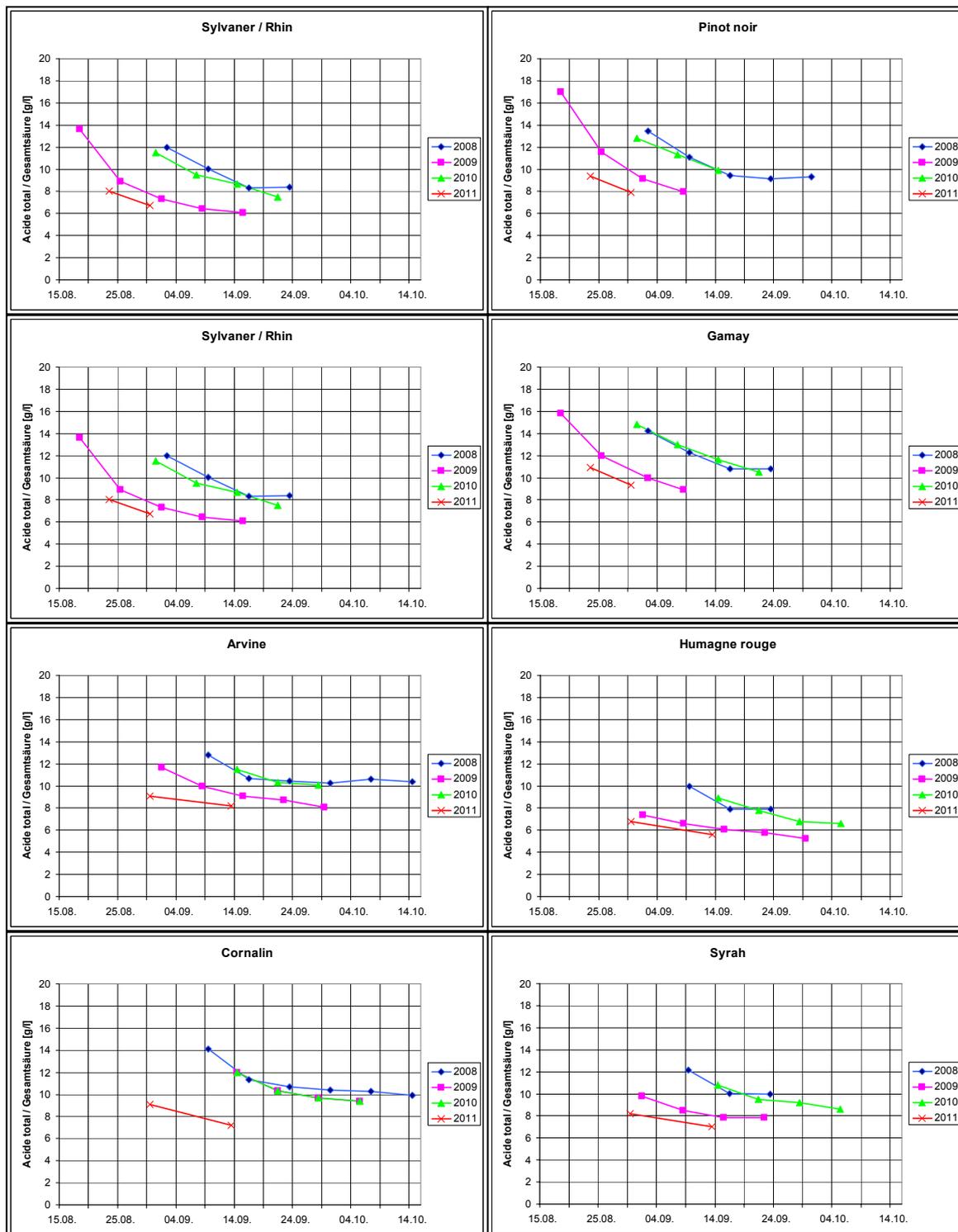
Source : Office cantonal de la viticulture - suivi de la maturité

**Figure 9 Evolution de la teneur moyenne en sucre des baies de raisins mesurée dans les parcelles du réseau cantonal de suivi de maturité pour les millésimes 2008 à 2011**



Source : Office cantonal de la viticulture - suivi de la maturité

**Figure 10 Evolution de la teneur moyenne en acidité totale des baies de raisin mesurée dans les parcelles du réseau cantonal de suivi de la maturité pour les millésimes 2008 à 2011**

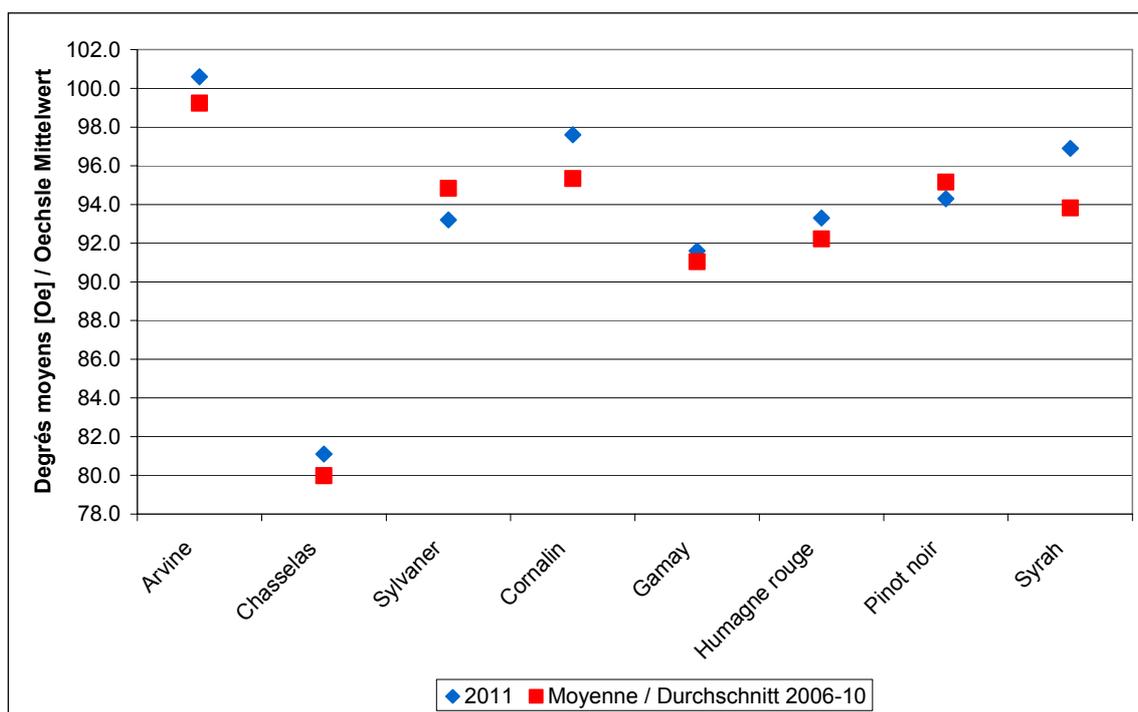


Source : Office cantonal de la viticulture - suivi de la maturité

### 7.3. Sondages

Des conditions météorologiques très favorables, également durant la période des vendanges, ont permis de récolter des raisins de très belle qualité. La teneur en sucre mesurée dans le moût de raisin est globalement supérieure à la moyenne de ces 5 dernières années. Les sondages ont atteint des valeurs spécialement élevées pour le cornalin (97.6° Oe) et la syrah (96.9° Oe).

**Figure 11 Sondage moyen. Comparaison du millésime 2011 à la moyenne des années 2006 à 2010 pour les principaux cépages cultivés en Valais (> 100 ha).**



Source : Laboratoire cantonal (SCAV) - Rapport de vendanges

### 7.4. Quantités encavées

Après une faible récolte en 2011 (Tableau 12), le millésime 2011 est plus généreux. La récolte s'élève à **54.5 millions** de kilos et se situe ainsi à 5% au-dessus de la moyenne quinquennale de 51.9 millions de kilos. Cette augmentation générale des quantités est due principalement à la conjonction de deux facteurs. La floraison s'est déroulée dans de bonnes conditions sur l'ensemble du vignoble. De plus, le poids des baies mesuré durant la phase de maturation a été supérieur au millésime 2010, tous cépages confondus. La proportion encavée entre raisin blanc (40%) et raisin rouge (60%) est restée stable.

**Tableau 11 Evolution de la quantité produite des cépages (> 100 ha) du vignoble valaisan**

	Quantité de vendanges en kg					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Arvine	1'220'160	1'411'710	1'431'024	1'791'700	1'656'430	1'801'188
Chasselas	12'790'051	12'436'596	11'907'622	13'379'693	12'001'208	12'520'181
Sylvaner	2'358'245	2'490'615	2'670'798	2'935'163	2'855'281	2'969'238
Cornalin	819'856	794'960	1'012'931	1'151'947	1'190'069	1'136'879
Gamay	7'884'967	7'745'116	7'551'430	7'610'735	6'202'428	7'218'868
Humagne rouge	1'202'024	1'277'006	1'313'493	1'395'925	1'522'694	1'574'555
Pinot noir	17'347'721	15'549'652	17'262'324	18'406'184	15'534'433	17'521'431
Syrah	1'481'630	1'454'768	1'660'356	1'884'890	1'607'269	1'739'922
Cépages blancs	20'174'800	20'121'902	19'985'763	22'639'374	20'263'523	21'671'366
Cépages rouges	31'307'174	29'656'698	31'930'640	34'398'314	29'260'063	32'825'819
<b>Total général</b>	<b>51'481'974</b>	<b>49'778'600</b>	<b>51'916'403</b>	<b>57'037'688</b>	<b>49'523'586</b>	<b>54'497'185</b>

Source : Laboratoire cantonal (SCAV) - Rapport de vendanges

**Tableau 12 Comparaison des quantités produites des cépages (> 100 ha) du vignoble valaisan entre 2010 et 2011**

	Quantité de vendanges en kg			
	2010	2011	Δ 2010-2011	Δ 2010-2011
Arvine	1'656'430	1'801'188	144'758	+ 9%
Chasselas	12'001'208	12'520'181	518'973	+ 4%
Sylvaner	2'855'281	2'969'238	113'957	+ 4%
Cornalin	1'190'069	1'136'879	-53'190	- 4%
Gamay	6'202'428	7'218'868	1'016'440	+ 16%
Humagne rouge	1'522'694	1'574'555	51'861	+ 3%
Pinot noir	15'534'433	17'521'431	1'986'998	+ 13%
Syrah	1'607'269	1'739'922	132'653	+ 8%
Cépages blancs	20'263'523	21'671'366	1'407'843	+ 7%
Cépages rouges	29'260'063	32'825'819	3'565'756	+ 12%
<b>Total général</b>	<b>49'523'586</b>	<b>54'497'185</b>	<b>4'973'599</b>	<b>+ 10%</b>

Source : Laboratoire cantonal (SCAV) - Rapport de vendanges

## 7.5. Qualité du millésime 2011

Les blancs sont très expressifs avec des notes de fruits mûrs intenses, des arômes floraux bien présents. On sent une récolte effectuée à pleine maturité. La bouche se révèle charnue, ample, structurée avec une acidité bienvenue qui souligne les côtés fruités et floraux. Pour garder cette fraîcheur et cette vivacité, les blancs ont souvent été vinifiés sans 2<sup>ème</sup> fermentation, ce qui apporte de l'équilibre et de l'harmonie à

l'ensemble. Certains de nos blancs ont des expressions aromatiques hors normes, notamment la Petite Arvine qui est d'une typicité remarquable dans ce millésime.

Les rouges nous surprennent par leur robe foncée, dense et profonde, par des bouquets intenses de fruits noirs et rouges, d'épices chaudes, par une bouche chaleureuse, structurée avec des tanins massifs mais déjà soyeux et bien enrobés. On sent également un raisin bien mûr à la vendange. Des vins rouges de caractère, d'une belle présence avec de la puissance, mais tout en harmonie.

## 7.6. Rendement brut de la viticulture 2011

### 7.6.1. Base de calcul et méthodologie

L'estimation du rendement brut de la viticulture valaisanne permet de connaître la valeur brute de la production de raisins en Valais et sa part dans le chiffre d'affaires de la filière. Elle offre également un indice précieux sur la viabilité à terme de la production de raisins et donc de la pérennité du vignoble.

Depuis l'année 2008, à la demande de l'Interprofession de la Vigne et du Vin, l'Office de la viticulture calcule ce rendement. Il est basé sur les apports journaliers de vendanges, en fonction du lieu de livraison et des variables suivantes : type d'entreprise d'encavage, cépages, quantités en kilo, degrés Brix, zones et dates de livraison de vendanges. Ces données proviennent des déclarations propres des encaveurs auprès du laboratoire cantonal (SCAV).

Dans nos estimations, nous tenons également compte des pratiques de paiements, variables d'un type d'entreprise à l'autre. Bien entendu, il s'agit ici de tendances générales qui ne peuvent refléter l'ensemble des situations particulières. Le rendement brut 2011 a été calculé sur ces mêmes bases et en suivant la même méthodologie depuis 2008.

### 7.6.2. Résultats 2011

L'estimation du rendement brut de la viticulture valaisanne est de 184.7 millions de francs pour l'année 2011. Nous retenons le montant de **185 millions de francs**. Ce rendement est en baisse de 2 millions de francs par rapport à 2010 (-1.1%). A francs constants 2011, ce résultat est le même que pour l'année 2008.

Quelles sont les variables qui expliquent ces résultats ? En 2011, la progression des quantités de vendanges livrées par rapport à 2010 (+10%) - qui a un impact positif sur le rendement brut par le simple fait que nous multiplions un prix par une quantité - n'a pas compensé les baisses de prix payé pour ces raisins. Les récentes baisses de prix qui ont été pratiquées chez certains acteurs de la filière ont eu un impact négatif sur le rendement brut viticole en 2011.

**Tableau 13 Evolution du rendement brut de la viticulture**

En millions de francs <sup>5</sup>	Rendement brut	Variations t et t-1	Variations t et t-1
2003	184		
2004	185	1	0.5%
2005	188	3	1.6%
2006	198	10	5.3%
2007	188	- 10	- 5.1%
2008 <sup>6</sup>	185	- 3	- 1.6%
2009	201	16	8.6%
2010	187	- 14	- 7.0%
<b>2011</b>	<b>185</b>	<b>- 2</b>	<b>- 1.1%</b>

Source : Office cantonal de la viticulture dès 2008

## 7.7. Etat des stocks

Le Service de la consommation et affaires vétérinaires (SCAV) rassemble les données des déclarations d'encavages. Les résultats sont publiés annuellement.

**Tableau 14 Evolution des stocks de vins en Valais**

Type de vin	Stocks au 31 décembre en millions de litres					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Fendant AOC	10.66	10.09	10.35	11.75	11.09	12.24
Johannisberg AOC	2.47	2.53	2.74	2.88	2.72	3.08
Spécialités blanches AOC	6.13	6.01	6.19	6.67	5.85	6.55
Dôle blanche AOC	2.65	2.45	2.32	2.01	2.23	2.43
Œil de Perdrix AOC	2.82	2.10	2.31	2.07	1.73	2.75
Pinot AOC	9.69	10.82	11.24	13.01	11.52	11.67
Gamay AOC	3.75	4.18	3.92	4.21	3.70	3.76
Dôle AOC	6.53	3.73	4.45	3.00	2.90	3.48
Spécialités rouges AOC	6.27	6.41	7.70	8.34	8.24	9.67
Total vins blancs	19.39	19.11	19.52	21.64	19.93	22.16
Total vins rouges	29.04	27.53	29.76	31.08	28.45	30.67
Total vins rosés	6.33	5.61	5.94	6.37	5.07	6.93
Total général	55.03	52.44	55.36	59.28	53.68	59.98

Source : Laboratoire cantonal (SCAV) - Statistiques des vins au 31 décembre 2010

<sup>5</sup> Francs constants 2011 (en millions)

<sup>6</sup> Nouvelle base de calcul depuis 2008

**Tableau 15 Comparaison des stocks de vins en Valais entre 2010 et 2011**

Type de vin	Stocks au 31 décembre en millions de litres			Δ 2010-2011
	2010	2011	Δ 2010-2011	
Fendant AOC	11.09	12.24	1.15	+ 10%
Johannisberg AOC	2.72	3.08	0.36	+ 13%
Spécialités blanches AOC	5.85	6.55	0.70	+ 12%
Dôle blanche AOC	2.23	2.43	0.20	+ 9%
Œil de Perdrix AOC	1.73	2.75	1.02	+ 59%
Pinot AOC	11.52	11.67	0.15	+ 1%
Gamay AOC	3.70	3.76	0.06	+ 1%
Dôle AOC	2.90	3.48	0.58	+ 20%
Spécialités rouges AOC	8.24	9.67	1.43	+ 17%
Total vins blancs	19.93	22.16	2.23	+ 11%
Total vins rouges	28.45	30.67	2.22	+ 12%
Total vins rosés	5.07	6.93	1.86	+ 37%
Total général	53.68	59.98	6.31	+ 12%

Source : Laboratoire cantonal, statistiques des vins au 31 décembre 2011

## 8. Laboratoire cantonal d'œnologie

### 8.1. Au service de la qualité des vins valaisans

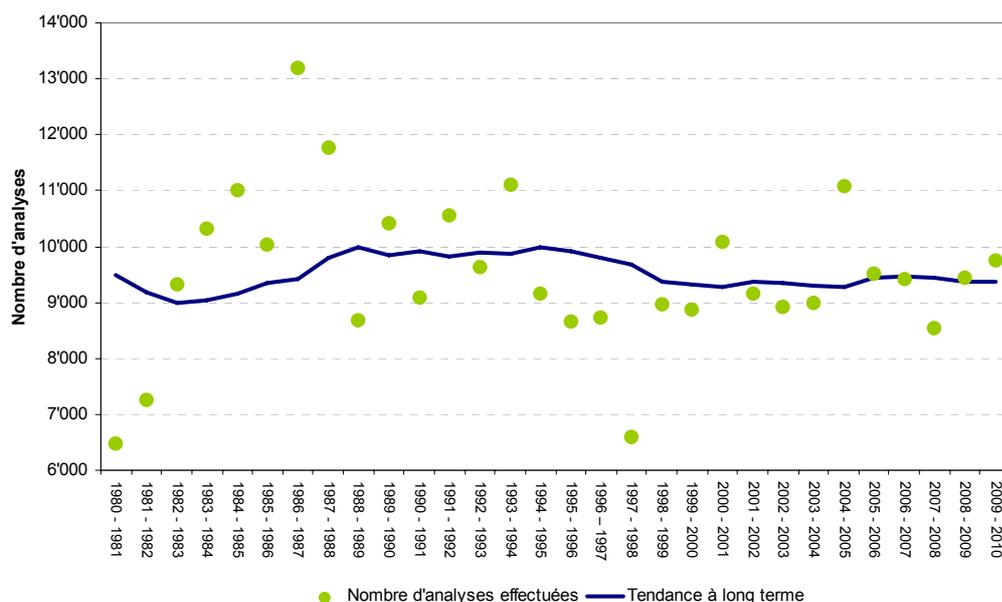
En 1973, à l'initiative du Conseil d'Etat, le laboratoire d'œnologie de l'Office de la viticulture a été créé pour offrir aux encaveurs un service d'analyses, de conseils œnologiques et de suivi des vinifications, dans le but d'améliorer la qualité des vins. Les premières écoles d'œnologie de Lausanne puis de Changins, permirent à la génération suivante de se former et de pouvoir effectuer elle-même le suivi analytique des vins au niveau des fermentations (alcoolique et malolactique) et des mises en bouteille (acidité totale, chromatographie, SO<sub>2</sub> libre).

Le laboratoire s'est donc progressivement orienté vers des conseils œnologiques plus personnalisés et des analyses spécifiques (acidité volatile, alcool, sucres, microscope, recherches de troubles), ceci toujours dans un souci constant d'augmenter la qualité des vins du Valais. En 2008, Madame Corinne Clavien, responsable du laboratoire, est nommée Œnologue cantonale. Par cette nomination, le Conseil d'Etat reconnaît une nouvelle fois l'importance qu'il accorde au secteur vitivinicole. Il montre sa volonté de promouvoir, mettre en valeur et renforcer la qualité des vins AOC Valais.

Comme le montre le graphique ci-dessous, après une forte progression jusque dans les années 1990, les demandes d'analyses se sont stabilisées, pour atteindre aujourd'hui une moyenne annuelle de 9'000 à 10'000 analyses.

**Figure 12 Evolution du nombre d'analyses**

Un nombre moyen d'analyses qui se stabilise avec le temps



Source : Office cantonal de la viticulture

En 2011, l'acquisition d'un analyseur enzymatique va permettre au laboratoire d'enrichir ses offres d'analyses et de conseils. Cet appareil permet une analyse rapide et fiable des différents composés du vin, notamment les acides malique, lactique, acétique, tartrique, le glucose et le fructose.

## 8.2. Conseils et formation

Le laboratoire met également un accent particulier sur les dégustations et les conseils lors des collages et des assemblages. Des échanges constructifs et des liens de confiance se sont installés avec les producteurs depuis de nombreuses années. Ces services personnalisés, très appréciés, sont une force du laboratoire d'œnologie. Cette philosophie permet de réagir rapidement, d'offrir un service performant et d'évoluer en fonction des demandes de la profession.

Le laboratoire est également un outil au service de la formation des futurs cavistes et viticulteurs de notre canton.

## 9. Observatoire des vins en Grande Distribution en Suisse

### 9.1. Contexte économique général difficile en 2011

En 2011, le contexte économique international difficile et une dépense de consommation finale intérieure de seulement 0.9% en 2011, contre 1.7% estimée par le SECO, ont pénalisé les achats de vins. Selon le communiqué de presse du 9 février 2012 du SECO, le climat de consommation en Suisse, qui mesure la perception de la conjoncture courante des consommateurs par sondage (1100 ménages en Suisse), enregistre une amélioration du climat de consommation en fin d'année 2011 et en janvier 2012. Cependant, celui-ci reste inférieur à sa moyenne pluriannuelle.

### 9.2. Marché total des vins vendus en Grande Distribution

En 2011, le marché total des vins vendus en Grande Distribution marque le pas avec une baisse en volume de 1.9% par rapport à 2010. La hausse des prix de 0.9% compense partiellement cette perte de volume. Le chiffre d'affaires réalisé (prix x quantité) diminue donc de 0.8% par rapport à l'année précédente. Entre 2010 et 2011, le volume des vins blancs progresse de 1.6% et s'accompagne d'une légère hausse des prix de 0.2%. Par contre, le marché des vins rouges est en perte de vitesse (-3.3% en volume), mais son prix moyen progresse de 1.2%. Le marché des vins rosés suit globalement les mêmes tendances que celui des vins rouges.

### 9.3. Marché des vins valaisans vendus en Grande Distribution

Par rapport à la situation de l'ensemble du marché, l'offre diversifiée des **vins valaisans** semble leur permettre globalement de mieux résister. Ils enregistrent une baisse des ventes moins forte que la concurrence. Ils perdent 0.9% en volume entre 2010 et 2011, avec un prix moyen en hausse de 1.3%. Cependant, pour nos vignerons et encaveurs, dont le marché suisse est le quasi seul débouché, l'impact

en terme économique est important.

Les **vins blancs valaisans** continuent à souffrir de la concurrence avec une baisse de 0.5% en volume, mais une progression des prix moyens de 0.6%. Derrière ces chiffres se cachent des réalités très différentes. En 2011, le Fendant, qui représente 51.5% des vins blancs valaisans vendus en Grande Distribution, perd 6.1% de volume et son prix moyen (9.09 CHF/L), baisse de 0.3%, alors que le Johannisberg progresse de 6.5% en volume et de 0.4% en prix. La Petite Arvine est toujours très demandée. Le volume de ses ventes progresse de 30.7% (+112'055 litres) entre 2010 et 2011. Par contre, les actions promotionnelles effectuées en 2011 influencent négativement le prix moyen. Il baisse de 3.4% par rapport à l'année précédente (16.70 CHF/L).

Entre 2010 et 2011, les **vins rouges valaisans** perdent 1.6% en volume, mais leur prix moyen progresse de 1,5%. Ils résistent globalement mieux que la concurrence, mais, comme pour les vins blancs valaisans, de fortes différences existent entre les appellations. La Dôle qui représente 53.8% des vins rouges du Valais vendus en Grande Distribution en 2011, baisse de 9.1% en volume et de 0.3% en prix (11.63 CHF/L). Le Pinot Noir, 16.7% des vins rouges valaisans vendus en Grande Distribution, perd 10.4% en volume, mais avec un prix moyen en progression de 6.7%. Le Cornalin baisse de 4.3% en volume. Ce résultat provient des promotions effectuées en octobre de l'année précédente. Son prix moyen baisse également en 2011 de 2.9% pour s'établir à 19.32 CHF/L. Les autres vins rouges valaisans connaissent un gain en volumes très important de 33%, mais subissent par contre des baisses de prix de 6.2%. Ces baisses sont particulièrement marquées au troisième trimestre 2011.

#### 9.4. **Graphiques et tableaux de synthèse disponibles**

Voulez-vous connaître les tendances du marché des vins en Grande Distribution en Suisse ? Comment se comportent les vins valaisans ? Combien de bouteilles sont vendues et à quels prix ? Voulez-vous comparer les ventes du mois de décembre de l'année dernière avec celles du mois de décembre 2011 ?

Pour répondre à ces questions, un geste simple à avoir : Consulter régulièrement et gratuitement les informations de l' « Observatoire des vins en Grande Distribution en Suisse » à l'adresse [www.vs.ch/agriculture](http://www.vs.ch/agriculture) sous Office de la viticulture. Ces rapports clairement structurés, rapidement consultables, sont mis à jour tous les trois mois.

## 10. Point de situation des projets et études en cours

### 10.1. Affinement des secteurs d'encépagement

Débuté en 2006, l'affinement des secteurs d'encépagement a pour but de qualifier le potentiel des cépages cultivés dans ces secteurs et, si nécessaire, adapter ces derniers afin de suivre le principe « le bon cépage au bon endroit ». Où en sommes-nous actuellement ?

Au 31 décembre 2011, le Conseil d'Etat a homologué les projets des secteurs d'encépagement de 56 communes, ce qui représente le 85% de la surface viticole valaisanne. Parmi les 11 projets non encore homologués, 5 sont en cours d'élaboration dans les communes en vue de leur approbation, 4 sont prêts à être mis à l'enquête publique et 2 en attente de leur homologation.

L'échéance légale étant dépassée (art. 116 de la loi cantonale du 8 février 2007 sur l'agriculture et le développement rural), il est essentiel que les partenaires concernés mettent tout en œuvre, afin de finaliser cette année encore cet important travail pour le vignoble valaisan.

**Tableau 16 Etat d'avancement des secteurs d'encépagement au 31.12.2011**

Stade d'avancement de la procédure	Taux de réalisation	
	Commune	Surface
Elaboration de l'avant-projet	100%	100%
Consultation auprès de l'Interprofession (IVV)	100%	100%
Dossiers approuvés par le Conseil d'Etat	90%	96%
Enquête publique	83%	88%
Dossiers homologués par le Conseil d'Etat	80%	84%

Source : Office cantonal de la viticulture

### 10.2. Sauvegarde du patrimoine et « Sélection Valais »

Depuis 1992, un important travail de prospection du vignoble et de conservation des ressources génétiques est réalisé, conjointement par Agroscope Changins-Wädenswil, la Société des pépiniéristes viticulteurs valaisans et l'Office de la viticulture. Ce travail est essentiellement porté sur les cépages autochtones et traditionnels valaisans tels l'arvine, le cornalin, l'humagne, la rève, le savagnin blanc.

Outre les travaux de sélection clonale en cours chez Agroscope Changins-Wädenswil, l'entretien du conservatoire de la sauvegarde du patrimoine viticole valaisan et des parcelles de « Sélection Valais » implantées au Grand Brûlé, une campagne de prospection du cépage chasselas a été organisée. Elle a permis de marquer 160 types différents de **chasselas**. Ces types seront soumis à des tests sérologiques (dépistage de viroses) au cours de l'hiver 2011-12. Suivra le greffage des types sains en vue de leur implantation en conservatoire.

### **10.3. Projet de caractérisation des types d'arvine et « Sélection Valais »**

Dans le cadre du projet de la sauvegarde du patrimoine décrite ci-dessus, 109 biotypes d'arvine ont été sauvegardés et implantés dans un conservatoire. Dès 1995, Agroscope Changins-Wädenswil a débuté un programme de sélection clonale à partir de ce conservatoire, par l'étude approfondie des performances agronomiques et du potentiel œnologique de 20 biotypes du cépage arvine sur son domaine expérimental de Leytron. Les résultats de cette étude montrent une variabilité très importante des caractéristiques agronomiques (niveau de productivité, qualité des moûts, sensibilité à la pourriture) et œnologiques (teneurs en précurseurs aromatiques, qualité et typicité des vins) des différents biotypes.

Parallèlement au programme de sélection clonale en cours, l'Etat du Valais a implanté les 109 biotypes d'arvine au domaine du Grand Brûlé à Leytron. Ce projet poursuit deux objectifs principaux, soit l'amélioration de la sélection massale mise à disposition des viticulteurs sous la marque « Sélection Valais » et la sélection de nouveaux clones d'arvine présentant des caractéristiques particulièrement intéressantes. Ce projet se déroulera sur plusieurs années jusqu'en 2023.

### **10.4. Etude du comportement du cornalin**

De maturité tardive, le cornalin est un cépage très vigoureux, sujet à l'alternance des récoltes, très sensible à la carence magnésienne, ainsi qu'à la pourriture du raisin. Afin de mettre en valeur le rôle de l'alimentation hydrique et minérale sur le comportement physiologique du cornalin et d'aider à orienter les choix techniques du viticulteur, un réseau de 23 parcelles d'observation a été mis en place en 2005, en collaboration avec des viticulteurs valaisans, Agroscope Changins-Wädenswil et l'Office de la viticulture. Après 6 années d'observations, cette étude a fait l'objet, au cours de l'année 2011, d'un rapport et d'une publication dans la revue suisse de viticulture (juillet-août 2011), dont les principales conclusions sont les suivantes :

- Le régime hydrique et l'alimentation en magnésium ont joué des rôles prépondérants sur le comportement physiologique et agronomique du cornalin.
- La situation géographique des parcelles, plus en amont vers Sierre ou bien plus en aval vers Martigny, a été déterminante, notamment pour la variation du régime hydrique.
- Dans les sites ayant subi un stress hydrique important, l'assimilation du potassium a été réduite en faveur du magnésium.
- La carence magnésienne, estimée par les symptômes visuels sur le feuillage, s'est avérée être un indicateur de la qualité de la vendange.
- La sensibilité du cornalin à la carence en magnésium et l'incidence de celle-ci sur le dessèchement des rafles ont pu être vérifiées.
- Ce projet a permis de tracer les grandes lignes pour optimiser la qualité des vendanges de cornalin et des études complémentaires seraient nécessaires à la lumière des conclusions.

## 11. Sujets d'actualité

### 11.1. Bordures tampon le long des cours d'eau

En 2011, aucune réponse claire de l'OFAG permettant d'avancer dans ce dossier, n'a été fournie. La problématique de mise en place des bordures tampon au sens de l'ordonnance sur les paiements directs reste donc en stand-by. Par contre, une révision de l'ordonnance sur la protection des eaux entrée en vigueur en 2011, introduit la notion d'« espace réservé aux cours d'eau ». Celui-ci y est clairement défini et la mise en œuvre pourrait être rapidement rendue obligatoire. L'ordonnance exige en effet que les cantons adoptent une planification de la renaturation des cours d'eau au plus tard à fin 2014.

### 11.2. Traitements par voie aérienne

A la demande de la Confédération, le balisage des parcelles traitées par hélicoptère a dû strictement respecter une bande tampon de 20 mètres par rapport aux cours d'eau. Des mesures de dérive lors de traitements de vignes dans le coteau valaisan ont été réalisées dans le vignoble d'Ayent. Le rapport adressé à Berne en fin d'année 2011 relève :

- Qu'il n'y a aucun indice qui justifie d'imposer une distance de sécurité de 60 mètres par rapport aux milieux naturels (exigence actuelle) ;
- Qu'une distance de sécurité de 20 mètres paraît tout à fait apte à garantir l'absence de dérive dans la grande majorité des situations ;
- Que réduire la distance de sécurité à 10 mètres par rapport aux milieux naturels terrestres (haies, bosquets, steppes ou forêt) représente certainement le meilleur compromis possible pour concilier au mieux les impératifs économiques et écologiques dans les périmètres du vignoble actuellement traités par hélicoptère.

Cette étude sera, nous l'espérons, prise en compte dans la révision des instructions pratiques des traitements par voie aérienne actuellement en cours (Agridea).

### 11.3. Surfaces de compensation dans le vignoble

Une demande de reconnaissance des incultes et une prise en compte des arbustes situés dans le périmètre viticole comme surface de compensation écologique a été adressée à l'OFAG, dans l'espoir qu'un assouplissement des exigences y relatives soit déjà effectif pour la saison 2012.

### 11.4. Grands Crus

Durant les années 80, alors que la viticulture est en crise, la Commune de Salquenen met sur pied un Grand Cru communal (1988). En 1993, l'arrêté cantonal sur les vins d'appellation d'origine contrôlée, donne à chaque commune la possibilité d'édicter un règlement et de fixer des règles Grand Cru. Quatre communes saisissent cette occasion et se dotent d'un règlement Grand Cru communal. Il s'agit de Vétroz (1993), de St-Léonard (1994), de Fully (1996) et de Conthey (1999).

Avec la Loi cantonale sur l'agriculture et le développement rural (LcADR) du 8 février 2007, ainsi que l'Ordonnance sur la vigne et le vin (OVV) du 17 mars 2004 et les modifications du 20 juin 2007, le Valais pose les bases communes cantonales pour les Grands Crus. Les communes disposant déjà d'un Grand Cru sont appelées à adapter leur règlement à ces nouvelles bases légales.

En date du 31 août 2011, le Conseil d'Etat homologue le règlement **Grand Cru Chamoson**. L'Office de la viticulture a également préavisé courant 2011 les règlements de Fully et Sion, dont l'homologation devrait suivre le premier semestre 2012. L'élaboration du règlement de la commune de St-Léonard est en cours.

L'homologation et la mise en œuvre de ces nouveaux règlements remettent à l'ordre du jour la thématique du signe distinctif et uniforme pour la commercialisation des vins Grand Cru, telle que prévue par l'Ordonnance sur la Vigne et le Vin. Une réflexion à ce sujet est actuellement en cours au sein de l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais.

## 12. Politique viticole cantonale

En 2011, le Conseil d'Etat a été sollicité par le Grand Conseil sur divers sujets vitivinicoles. Lors de la session ordinaire du Grand Conseil de décembre 2011, le Conseil d'Etat a apporté les réponses suivantes à la question écrite et l'interpellation urgente ci-dessous :

### 12.1. Question écrite N° 3 du 13 décembre 2011 « Le prix de la vendange : Comment enrayer la descente aux enfers ? »

Réponse donnée le 16 décembre 2011

« Comme il a été mentionné tout à l'heure, mon collègue, le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, préside une commission intercantonale. Il est donc excusé pour cette matinée et je dois le remplacer.

Votre question, Madame la députée, pose un problème majeur de la viticulture et l'étude qui a été faite Viti 2015 en 2009 l'a déjà souligné, cette répartition de la plus-value entre encaveurs et vigneron.

La loi sur l'agriculture et le développement rural du 8 février 2007 et son ordonnance sur la vigne et le vin attribuent clairement à l'interprofession le rôle de fixer des prix indicatifs du raisin avant la vendange. Cette mission n'est pas toujours remplie à pleine satisfaction des partenaires, ce qui contribue à une certaine instabilité sur le marché et une fixation des prix résiduels du vigneron plus d'une année après la récolte.

La problématique des prix de la vendange dépend avant tout de discussions entre partenaires, vigneron et encaveurs, au sein de la branche. Ce n'est pas le rôle de

l'Etat du Valais d'intervenir dans ces transactions commerciales, strictement privées et qui relèvent de la défense du vigneron.

Le canton du Valais a défini une politique viticole claire, avec une très bonne connaissance de la situation économique du secteur. Il est de loin le canton qui soutient le plus ce domaine, avec notamment l'amélioration des structures du vignoble, la promotion, l'information sur le vignoble et sur le marché, la formation, le conseil et le contrôle de la qualité.

Il continuera d'offrir ses services avec les meilleures conditions cadres possibles. Il relève, cependant, que la responsabilité appartient aux professionnels et que ce n'est pas à l'Etat d'assumer les risques.

Pour mémoire, le Grand Conseil a accepté, en 2009, l'octroi d'un crédit d'investissement de 6,8 millions en faveur de la coopérative Provins et les objectifs de la restructuration qui a été annoncée sont la recherche de la qualité, la création de valeur ajoutée et une meilleure rémunération des producteurs. Ces objectifs devront être atteints.

En conclusion, le canton soutient le secteur par des conditions cadres favorables et des aides directes aux vigneron. Il n'est, cependant, pas habilité à intervenir dans les relations commerciales entre fournisseurs et encaveurs qui relèvent du droit privé. »

## **12.2. Interpellation urgente du 13 décembre 2011 « Blocage-financement et paiement de la vendange – Un soutien de l'Etat »**

Réponse donnée le 16 décembre 2011

« La première partie de la réponse a déjà été donnée.

Concernant le prix, je rappellerai simplement que la loi sur l'agriculture et le développement rural du 8 février 2007 et son ordonnance sur la vigne et le vin attribuent clairement à l'interprofession le rôle de fixer les prix indicatifs. Et c'est le problème du marché de résoudre ces conditions. Nous donnons des mesures cadre.

Je voudrais répondre à la deuxième question qui nous est posée, en commençant par une définition sur le blocage-financement. Le blocage-financement est une procédure généralisée par laquelle l'Etat du Valais accepte de garantir un prêt bancaire moyennant la mise en gage de tout ou partie du stock de vins d'un encaveur.

Entre 1983 et 1994, par exemple, le canton a cautionné près de 1,5 milliard de volume encavé. Cela représenterait pour l'Etat un montant de 35 millions si nous acceptions un autofinancement ou un cautionnement de 30% des volumes encavés actuellement.

C'est la raison pour laquelle un tel engagement, pour le Conseil d'Etat, ne paraît pas pertinent.

Par contre, nous préférons des mesures ponctuelles. Je voudrais donner quelques

explications. Tout d'abord, pourquoi nous ne souhaitons pas un engagement permanent à hauteur de 35% :

Premièrement, une garantie généralisée sur les stocks pouvait se comprendre dans un marché fermé, mais nous sommes dans un marché globalisé et ouvert.

Deuxièmement, ce système aurait tendance à déresponsabiliser la profession.

Troisièmement, nous ne voulons pas une politique laxiste des volumes.

Ensuite, un point important, je crois, est celui-ci : aucune garantie de valeur ajoutée au vigneron n'est assurée par un système tel que celui-ci. Il faut y ajouter des améliorations structurelles.

Un point important également, est les taux. Aujourd'hui, la politique des taux s'est modifiée et chaque entreprise a son taux particulier en fonction des conditions de l'entreprise et du marché. Il nous paraît difficile d'avoir des taux uniques. Nous pensons que ce problème doit être résolu à travers les banques.

Finalement, certains encaveurs eux-mêmes pensent que quelques entreprises ont de réels besoins de cet engagement. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat préfère, dans ce contexte, la mise en place d'outils ciblés et individuels, permettant de prendre en compte la situation et les besoins de chaque entreprise.

En conséquence et pour aller dans le sens de l'interpellation, le Conseil d'Etat ouvre la possibilité d'octroyer des cautionnements aux entreprises d'encavage, cela dans le cadre des outils existants.

Cette solution a les avantages suivants :

- un soutien direct, adapté, ciblé aux entreprises qui ont de vrais besoins ;
- une mise en oeuvre immédiate ;
- l'utilisation d'engagements financiers disponibles; sans cela, nous devrions procéder par une procédure législative.

En conséquence, la mise en place d'un système de blocage-financement généralisé est refusée.

Par contre, l'interpellation est acceptée dans le sens de la réponse que je viens de donner. »

## 13. Remerciements

Les partenaires suivants trouveront ici l'expression de notre reconnaissance pour les bonnes collaborations et la confiance témoignée tout au long de l'année viticole :

- les administrations des communes viticoles,
- l'ensemble des encaveurs et des vigneron valaisans,
- l'association Vitival et ses membres,
- les contrôleurs de pièges,
- l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais,
- le Service de la consommation (Laboratoire cantonal),
- la Société des pépiniéristes viticulteurs valaisans,
- la station de recherches Agroscope Changins-Wädenswil,
- les techniciens participant au réglage des pulvérisateurs,
- les vigneron prélevant les échantillons de baies lors du suivi de la maturité,
- les vigneron participant à l'étude du comportement du cornalin.

Pour la rédaction du rapport annuel 2011 :

Michèle Favre, Corinne Clavien, Guillaume Favre, Stéphane Emery, Jean-Bernard Buchard, Pierre-Dominique Balleys, Didier Carré et Pierre-André Roduit

## 14. Table des matières, tableaux et figures

### 14.1. Table des matières

<b>1. EN BREF .....</b>	<b>2</b>
<b>2. PARAMETRES METEOROLOGIQUES ET LEURS CONSEQUENCES .....</b>	<b>3</b>
<b>3. ENCÉPAGEMENT ET CADASTRE VITICOLE .....</b>	<b>9</b>
3.1. Encépagement .....	9
3.2. Cadastre viticole.....	10
<b>4. ASPECTS PHYTOSANITAIRES.....</b>	<b>11</b>
4.1. Organismes de quarantaine.....	11
4.2. Maladies à phytoplasmes, virales et bactériennes.....	12
4.3. Maladies fongiques .....	12
4.4. Les ravageurs : Insectes .....	15
4.5. Les ravageurs : Acariens .....	17
4.6. Les ravageurs occasionnels.....	18
4.7. Les adventices .....	19
4.8. Suivi des produits phytosanitaires et techniques d'application .....	20
4.9. Bulletins phytosanitaires .....	21
<b>5. FUMURE .....</b>	<b>21</b>
<b>6. SURFACES VITICOLES A BIODIVERSITE NATURELLE .....</b>	<b>21</b>
<b>7. PARAMETRES DE LA RECOLTE.....</b>	<b>22</b>
7.1. Estimation de la récolte potentielle .....	22
7.2. Evolution de la maturité.....	23
7.3. Sondages.....	27
7.4. Quantités encavées .....	27
7.5. Qualité du millésime 2011 .....	28
7.6. Rendement brut de la viticulture 2011 .....	29
7.7. Etat des stocks.....	30
<b>8. LABORATOIRE CANTONAL D'OENOLOGIE.....</b>	<b>32</b>
8.1. Au service de la qualité des vins valaisans.....	32
8.2. Conseils et formation .....	33
<b>9. OBSERVATOIRE DES VINS EN GRANDE DISTRIBUTION EN SUISSE.....</b>	<b>33</b>
9.1. Contexte économique général difficile en 2011 .....	33
9.2. Marché total des vins vendus en Grande Distribution.....	33
9.3. Marché des vins valaisans vendus en Grande Distribution .....	33
9.4. Graphiques et tableaux de synthèse disponibles.....	34

<b>10. POINT DE SITUATION DES PROJETS ET ETUDES EN COURS .....</b>	<b>35</b>
10.1. Affinement des secteurs d'encépagement .....	35
10.2. Sauvegarde du patrimoine et « Sélection Valais » .....	35
10.3. Projet de caractérisation des types d'arvine et « Sélection Valais » .....	36
10.4. Etude du comportement du cornalin .....	36
<b>11. SUJETS D'ACTUALITE .....</b>	<b>37</b>
11.1. Bordures tampon le long des cours d'eau.....	37
11.2. Traitements par voie aérienne .....	37
11.3. Surfaces de compensation dans le vignoble.....	37
11.4. Grands Crus.....	37
<b>12. POLITIQUE VITICOLE CANTONALE .....</b>	<b>38</b>
12.1. Question écrite N° 3 du 13 décembre 2011 .....	38
12.2. Interpellation urgente du 13 décembre 2011 .....	39
<b>13. REMERCIEMENTS .....</b>	<b>41</b>
<b>14. TABLE DES MATIERES, TABLEAUX ET FIGURES.....</b>	<b>42</b>
14.1. Table des matières.....	42
14.2. Tableaux .....	44
14.3. Figures .....	44

**14.2. Tableaux**

Tableau 1	Dates de stades phénologiques .....	4
Tableau 2	Evolution des températures moyennes et de la pluviométrie .....	6
Tableau 3	Caractérisation de la contrainte hydrique .....	8
Tableau 4	Evolution de la surface des cépages (> 100 hectares) du vignoble .....	9
Tableau 5	Demandes de plantation de nouvelles vignes .....	10
Tableau 6	Résultats des piégeages d'eudémis .....	15
Tableau 7	Evolution des surfacesensemencées avec du brome des toits .....	19
Tableau 8	Utilisation des insecticides et acaricides en Valais .....	20
Tableau 9	Nombre de grappes par cep et poids de la grappe médiane .....	22
Tableau 10	Nombre de grappes à conserver à la vendange .....	23
Tableau 11	Evolution de la quantité produite des cépages .....	28
Tableau 12	Comparaison des quantités produites des cépages .....	28
Tableau 13	Evolution du rendement brut de la viticulture .....	30
Tableau 14	Evolution des stocks de vins en Valais .....	30
Tableau 15	Comparaison des stocks de vins en Valais .....	31
Tableau 16	Etat d'avancement des secteurs d'encépagement .....	35

**14.3. Figures**

Figure 1	Précipitations mensuelles .....	4
Figure 2	Température moyenne .....	5
Figure 3	Température journalière moyenne et précipitations .....	5
Figure 4	Précipitations, évapotranspiration potentielle et déficit hydrique .....	7
Figure 5	Déficit hydrique théorique cumulé depuis le 1 <sup>er</sup> janvier .....	8
Figure 6	Somme des températures journalières supérieures à 8°C .....	13
Figure 7	Courbes de vol d'Eudémis dans le Haut-Valais .....	16
Figure 8	Evolution du poids moyen des baies .....	24
Figure 9	Evolution de la teneur moyenne en sucre .....	25
Figure 10	Evolution de la teneur moyenne en acidité totale .....	26
Figure 11	Sondage moyen .....	27
Figure 12	Evolution du nombre d'analyses .....	32